BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 avril 2018	***N° 2018-245***

Convocation du 20 avril 2018
Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 avril 2018**	***Délibération***
	Direction générale RH et administration générale **Direction pilotage emploi et dialogue social**	***N° 2018-245***

Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

CABINET DU PRESIDENT

►Direction de la communication : ouverture d'un poste de catégorie A aux agents non-titulaires

Un poste d'attaché de presse (catégorie A administratif) sera prochainement vacant au sein de la direction. Ce poste a pour mission de développer et d'assurer la qualité des relations avec la presse.
Il organise des points et conférences de presse. Il participe à la stratégie de médiatisation des actions de la métropole.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € (1er échelon du grade d'attaché) et 54 821 € (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE MOBILITE

►Direction générale adjointe transports : création d'un poste de catégorie A

La DSP Transport arrivera à échéance en 2022. Il convient de commencer à réfléchir à son renouvellement car de nombreuses questions devront être creusées avant même la rédaction du futur cahier des charges. Les enjeux de cette DSP sont très importants avec une demande en transports collectifs qui connait une très forte augmentation et un impact considérable sur le budget du coût de fonctionnement du service des transports (près de 210 M€ dépensés en fonctionnement par an pour rémunérer le délégataire).

Une délibération sur le choix du mode de gestion est programmée pour fin 2019 qu'il convient de préparer. Cette activité nécessite un poste dédié.

Il est donc proposé la création d'un poste de catégorie A technique (chef de projet – renouvellement de la Délégation de Services Publics des Transports). Ce poste sera positionné directement sous l'autorité de la directrice adjointe à la DG Mobilités en charge des transports.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 71 609€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € (1er échelon du grade d'attaché) et 65 577 € (dernier échelon du grade d'attaché hors classe).
A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

►Direction des infrastructures et des déplacements : création d'un poste de catégorie A

Le service ouvrages d'art (SOA) est constitué de deux centres :

- **a)** le centre maintenance qui est chargé de l'inspection, de la gestion et de l'entretien de notre patrimoine,
- **b)** le centre études et travaux neufs qui est chargé de conduite d'opérations ou de maîtrise d'œuvre pour des travaux de grosse réparation ou des ouvrages neufs.

La mission tramway/SDODM/grandes infrastructures mène des projets d'ouvrage d'art. Elle dispose d'un centre « franchissements » qui conduit aujourd'hui exclusivement l'opération du pont Simone Veil, dont les travaux, lancés en 2017, vont entrer rapidement dans les phases les plus lourdes et les plus complexes pour lesquelles un renforcement de la capacité du centre en matière de chantier complexe de génie civil est nécessaire. Ce chantier est un investissement majeur de la métropole, à très fort enjeu urbain et technique.

Face aux enjeux techniques du pont Simone Veil et afin de s'inscrire dans un schéma où la compétence génie civil est concentrée en un même service, il est proposé de créer un poste de catégorie A technique (ingénieur) au SOA.

Cet ingénieur fonctionnerait en mode projet et serait affecté au pont Simone Veil pour la majorité de de son temps (90%) sur la durée de l'opération, soit jusqu'à fin 2020.

Seules les missions de maîtrise d'ouvrage « pure » pour le pont Simone Veil, seraient maintenues à la mission tramway/SDODM/grandes infrastructures.

La fonction d'expertise en génie civil, nécessaire pour les grands projets menés par la mission tramway/SDODM/grandes infrastructures serait désormais rattachée au SOA.

Cet ingénieur serait également adjoint au chef de service Ouvrages d'art.

Après 2020, le centre franchissement n'a pas vocation à perdurer ; l'adjoint au chef du SOA sera alors missionné sur l'ensemble des grands projets d'ouvrage complexes menés par le SOA.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

►Direction de la multimodalité : transfert d'un poste de catégorie C vers la direction de la logistique et des magasins

Un poste de catégorie C administratif est transféré de la direction multimodalité vers la direction de la logistique et des magasins afin de régulariser une situation individuelle d'agent.

Les deux créations de postes de catégorie A seront compensées par des suppressions de postes programmées sur l'année 2018 au sein de la Direction Générale.

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE

►Direction des espaces verts : Modification de la structure du service Conception, aménagement et équipement.

Direction centrale mutualisée, la Direction Espaces Verts assure le pilotage de la politique « espaces verts et génie écologique » ainsi que des missions d'expertise et de développement fondées sur l'expérience pratique bordelaise.

Au titre des grands axes de ce périmètre d'intervention, le service conception, aménagement et équipement assure, en régie directe ou via une maîtrise d'œuvre extérieure, la conception, l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures spécifiques aux espaces verts bordelais et métropolitains, en apportant également un appui opérationnel et son expertise aux Pôles Territoriaux.
Dans la perspective d'améliorer l'efficience et l'efficacité de l'action du service, qui dispose de l'expérience et des compétences métier, il apparaît nécessaire de procéder à une modification de sa structure.

Cette nouvelle organisation se traduit par la transformation du centre « Infrastructures et équipements », désormais désigné sous l'appellation « centre des travaux en régie », qui regroupera les trois équipes chargées de la réalisation des travaux en régie, à savoir :

- ***L'unité des aménagements des jardins en régie :*** cette unité cesse donc d'être rattachée au centre Aménagements paysagers,
-
- ***L'unité Infrastructures et équipements des jardins :*** cette unité ne connaît aucune modification substantielle,

- ***L'unité des terrassements et maintenance des parcelles vertes métropolitaines :*** cette unité est consécutive à la requalification de l'actuel centre de terrassements et entretien, le poste de catégorie B technique étant ainsi transformé en chef d'unité dans un souci d'homogénéité.

Il convient de préciser que dans le cadre de cette mesure de redéploiement, les attributions de chaque équipe et les fiches de poste des agents concernés restent inchangées.
Enfin, il est également proposé que les 2 postes (1 catégorie A et 1 catégorie B techniques) rattachés jusqu'à présent au centre infrastructures et équipements soient transférés au centre aménagements paysagers. Dans le cadre de ce nouveau redéploiement, les fiches de poste des agents concernés demeurent également inchangées.

DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE

►**Direction de la DG : Création d'un poste de catégorie A**

La démarche 2050 a pour objet la production d'orientations dessinant une vision prospective de la Métropole de demain, en s'appuyant sur une large concertation, avec comme ambition de répondre à la question suivante : dans quelles villes, dans quelle métropole aimerions-nous vivre en 2050 ?

En effet, le monde autour de nous ne cesse de changer, d'année en année, de mois en mois, presque de jour en jour. De grands défis sont lancés à notre planète : le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, le recul de la biodiversité, l'urbanisation croissante, l'explosion démographique mondiale mais aussi bien le vieillissement des populations chez nous, en Europe comme en Chine ou au Japon.

Simultanément, la numérisation de nos vies quotidiennes, tant au travail que dans les loisirs, la puissance des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), les progrès d'une économie servicielle, la préférence donnée à l'usage sur la propriété, les inconnues que fait planer le développement de l'intelligence artificielle… autant de mutations qui ébranlent nos économies, nos sociétés et jusqu'à la condition humaine.

Dès lors, si tout exercice de prospective à long terme est par nature hasardeux, il s'avère utile d'envisager les futurs possibles, de chercher des repères pour l'action, de tracer une feuille de route qu'il faudra, bien sûr, adapter au fil du temps.

Afin de conduire ce projet complexe, il est proposé de mettre en place l'organisation suivante :

- un **chef de projet** qui, sous la responsabilité d'un **comité de pilotage** composé d'élus, devra garantir la production et la formalisation de la feuille de route stratégique, mobiliser et animer l'apport des contributeurs (concertation, expertises), assurer la préparation et la mise en œuvre des évènements et de la concertation citoyenne, susciter les arbitrages aux étapes clefs du projet,

- une **équipe projet** dédiée, mobilisée sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et pour sa durée qui serait constituée de deux assistantes rattachées à la direction générale adjointe aménagement et de deux cadres A

Pour ces deux derniers postes, il est proposé, d'une part, de recourir à un renfort temporaire d'une durée d'un an et, d'autre part, de créer, au sein de cette dernière, un poste d'adjoint au chef de projet (catégorie A administratif), en charge de :

- la contribution à l'élaboration de la stratégie de la démarche,
- la mise en place et du suivi administratif et financier des projets en lien avec l'a'urba,
- l'organisation et du suivi des débats et tables rondes qui se dérouleront entre septembre 2018 et février 2019,
- co-écriture des documents finaux,
- mise en place et animation des instances de gouvernance pour la partie opérationnelle du projet (septembre-fevrier19)

►**Direction Habitat et politique de la ville : Création d'un poste de catégorie C**

Animation de la Maison des initiatives de Dravemont à Floirac :
Le quartier de Dravemont, situé à Floirac, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain piloté par Bordeaux Métropole.
Ce projet, qui s'inscrit sur du long terme, va fortement bouleverser le fonctionnement du quartier. Il fait l'objet de beaucoup d'attentes des habitants.

Une Maison des Initiatives a été implantée au cœur du quartier et inaugurée en mai 2017. Sa vocation est d'être un lieu d'information pérenne sur le quartier permettant le contact direct avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain, mais aussi un lieu promouvant les initiatives des habitants en lien avec le quartier, notamment dans les champs du développement local, du lien social, de l'emploi.
La mise en place et le fonctionnement de la Maison des Initiatives fait l'objet d'une convention, signée en mars 2017, entre Bordeaux Métropole, la Ville de Floirac, le GIP Grand Projet des Villes Rive Droite et le bailleur Aquitanis, précisant les modalités d'intervention de chacun des partenaires (cf délibération du Conseil métropolitain n°2016-809 du 16 décembre 2016). Les engagements de Bordeaux Métropole incluent le recrutement d'un animateur dont le statut devait être initialement un Contrat Unique d'Insertion.
Suite à la fin de ce type de contrats, il est proposé la création d'un poste de catégorie C administratif, afin de répondre au besoin de fonctionnement de la Maison des Initiatives ouverte depuis mai 2017.
Il est rappelé que le quartier de Dravemont est inscrit au Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain et qu'à ce titre, la mise à disposition d'un lieu d'information permanent, ou « Maisons du Projet », est une obligation pour le porteur de projet. L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) peut financer à hauteur de 50% les postes liés aux « Maisons du Projet ». Des financements seront donc recherchés pour ce poste dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain actuellement en cours de préparation.
Il est rappelé également que les autres projets de renouvellement urbain portés par Bordeaux Métropole font l'objet de postes d'animateurs dédiés (PIPU Benauge, PIPU Aubiers, Maison du Projet du Grand Parc).

►Direction du foncier : Création d'un poste de catégorie B

Dans le cadre du transfert de compétence « espaces publics dédiés à un mode de déplacement » dont le détail est apporté dans le rapport sur l'évolution des pôles territoriaux, les moyens financiers issus du transfert de charge permettent la création d'un poste de catégorie B administratif au sein de cette direction.

►Mission stratégie territoriale et ingénierie : ouverture de deux postes de catégorie A aux non-titulaires

Deux postes de catégorie A technique ont été créés par délibération au conseil du 16 février 2018.

Compte tenu de la spécificité de ces postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

►Direction d'appui administrative et financière : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires
Un poste de chef de centre commande publique a été créé par délibération en date du 22 décembre 2017. Ce poste correspond à un besoin de structuration du service. Outre la nécessité de posséder de solides compétences en matière de marchés publics, le chef de centre devra avoir eu une expérience dans le domaine IT, et une connaissance des problématiques liées à l'achat dans les directions de production informatique (réseau, infrastructures, télécommunication), des études et des domaines spécifiques gérés par la direction générale du numérique et des systèmes d'information. L'agent devra réunir des compétences en marchés publics et une bonne expérience des achats dans les nouvelles technologies.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006

relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € euros (1er échelon du grade d'attaché) et 54 821 € euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

►Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique : ouverture d'un poste au grade d'ingénieur hors classe

- L'aménagement numérique du territoire est un enjeu structurant de la direction générale.

Le service en charge de l'aménagement numérique porte des responsabilités à la fois techniques et à enjeu politique. Il intervient auprès des 28 communes du territoire et gère des enveloppes budgétaires importantes.
Il est donc proposé d'ouvrir le poste de chef de service de l'aménagement numérique au grade d'ingénieur hors classe. En effet, celui-ci intervient au plus près des habitants et en lien direct avec les élus du territoire.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127 € euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 71 609 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

- Un poste de catégorie B technique, chef de projet, est actuellement vacant au centre Géo services de la direction.

Afin de :

- o renforcer les compétences nécessaires aux nouvelles technologies bigdata,
- o relever le défi d'organiser et déployer très vite les moyens et procédures pour accompagner les besoins à très court terme d'intégration de données et les enjeux de reporting et diffusion des données,

il est proposé de transformer ce poste en catégorie A (technique) sur un profil de Data Ingeneer. Il aura pour mission de construire des solutions de Big data avec les technologies Spark, NoSQL pour les bases de données et Hadoop pour les infrastructures.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127 € euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 71 609 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

►Direction des infrastructures et de la production : ouverture d'un poste au grade d'ingénieur hors classe

Un poste de directeur de projet a été créé par délibération en date du 2 décembre 2016. Ce poste nécessite une expérience avérée dans la gestion de projets multiples et complexes, alliée à un niveau technique de référence. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ouvrir ce poste au grade d'ingénieur hors classe.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire suite aux différents jurys infructueux. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127 € euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 71 609 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

►Direction du programme services à la population : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires

Un poste de chef de projet sera prochainement vacant. Ce poste a notamment en charge la conduite de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrée auprès des services. Il apporte également son expertise métier ou technique en fonction des projets et des applications dont il a la charge.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 71 609€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € (1er échelon du grade d'attaché) et 65 577 € (dernier échelon du grade d'attaché hors classe).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE RH ET ADMINISTRATION GENERALE

►Direction de l'immobilier : adaptation de l'organisation

1. Contexte général et constats

Créée en janvier 2016 dans le cadre de la mutualisation des services de Bordeaux Métropole, la Direction de l'immobilier, service commun, est composée de 5 services dont les deux services « Pilotage et Gestion » et « Schéma directeur immobilier (SDIM) et services à l'occupant ».
Le service Pilotage et Gestion élabore les prévisions budgétaires annuelles en lien avec les autres responsables de services et veille à la bonne exécution du budget (fonctionnement et investissement – dépenses et recettes) de la direction.

Sa participation à la rédaction des marchés est importante tout comme la mise en œuvre de tableaux de bords de suivi budgétaire. Il assume les fonctions RH de la direction. Il est également en assistance spécifique au service SDIM.

Le schéma directeur immobilier a vocation à planifier à moyen et long terme les implantations des agents dans des bâtiments adaptés tout en valorisant le patrimoine de la métropole et de la ville de Bordeaux.

Le service SDIM et services à l'occupant assure le pilotage du schéma directeur immobilier, la gestion du mobilier, des parkings et des prestations de nettoyage/manutention (Mériadeck et sites extérieurs) ainsi que le contrôle des prestations confiées à des entreprises extérieures sur le périmètre du nettoyage, des déménagements et de la signalétique.

2. Les objectifs et les enjeux du projet d'évolution de l'organisation

L'objectif recherché est l'optimisation des circuits de décision et le souhait de développer une vision plus transversale du schéma directeur immobilier. Le départ des deux chefs de service de manière quasi simultanée a conduit à accélérer la réflexion relative à une optimisation des missions et de l'encadrement de ces 2 services.
Une nouvelle organisation est proposée afin de gagner plus d'efficacité en privilégiant une gestion centralisée au sein d'un seul service des prestations aux agents et du SDIM.
Ainsi, le périmètre des missions à exercer est clarifié et l'organisation est simplifiée et gagne en lisibilité.
Par ailleurs, le projet d'évolution de l'organisation permettra d'engager plus formellement le schéma directeur immobilier attendu sur le périmètre de la ville de Bordeaux et de la Métropole**.**

3. Description du projet avec les évolutions et les principaux impacts

A. Les missions et activités à couvrir par le service sont les suivantes :

- Assurer le suivi et le pilotage du budget de la direction
- Assumer les missions RH et administratives de la direction
- Elaborer le SDIM
- Organiser les déménagements des agents nécessaires aux évolutions des organisations et piloter la mise en œuvre de la signalétique des bâtiments
- Entretenir les abords de plusieurs sites dont l'hôtel de ville et l'hôtel de métropole
- Assurer la supervision, le suivi et le contrôle des prestations d'entretien réalisées par les entreprises

B. Evolutions de l'organisation au sein de la Direction de l'immobilier : passage de 5 services à 4

- Les équipes des deux services actuels (Service SDIM et services à l'occupant et Service pilotage et gestion) sont regroupées au sein d'un service unique le Service d'appui.

Les avantages et gains escomptés sont multiples :

- ✓ Cohérence de l'organisation interne (mode de management unique, mixité des équipes, équité dans la répartition des missions et du plan de charges…)
- ✓ Polyvalence accrue dans l'organisation du travail

- ✓ Mutualisation des ressources facilitée entre les 2 équipes

- Deux centres sont créés dans le nouveau service :
  - Un centre stratégie de gestion qui assure le pilotage du schéma directeur immobilier, la gestion du mobilier, des parkings, de l'organisation des déménagements et de la signalétique
  - Un centre entretien des locaux qui suit les prestataires en termes de nettoyage et assure en régie des prestations de nettoyage/manutention et de déménagement

C. **Evolutions de l'organisation sur les autres services de la Direction de l'immobilier**

Le regroupement de ces deux services en un permet de surcroit de redéployer un poste sur le Service maîtrise d'ouvrage. Un poste de technicien supplémentaire (catégorie B technique) est créé par transformation d'un poste de catégorie A actuellement vacant.
Le renforcement de ce service est rendu nécessaire par l'évolution du périmètre géré en termes :

- De maîtrise d'ouvrage des bâtiments administratifs de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole
- De maitrise d'ouvrage de bâtiments supplémentaires. La direction de l'immobilier prendra ainsi en charge par exemple la gestion des travaux pour les locaux relevant de la DGRHAG dont restaurants, locaux syndicaux et associatifs, magasin mutualisé métropolitain ….

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES POLES TERRITORIAUX :

1/ PLAN PROPRETE

Lors du Comité technique du 16 octobre 2017, le projet de plan métropolitain de propreté urbaine a été présenté. Ce plan très large consacre une forte augmentation des moyens financiers et des ressources humaines. Le plan a été approuvé par le Conseil métropolitain du 22 décembre dernier.

En terme organisationnel, ce plan se traduit par la création de 39 postes dans les 4 pôles territoriaux.
Parmi ces 39 postes, 10 postes dédiés à la création d'une cellule nocturne au sein du centre incivilités déchets du pôle territorial de Bordeaux ont déjà fait l'objet d'une présentation en Comité technique du 16 octobre 2017 approuvé par le Conseil métropolitain du 24 novembre 2017.

Il convient de présenter pour l'ensemble de la direction générale des territoires le positionnement des autres postes crées ainsi que leurs missions précises.

Par ailleurs, la décision d'externaliser une prestation complète de collecte et de propreté dans une partie du centre historique (périmètre entre quais et Pey Berland, Victor Hugo et Intendance) induit le redéploiement de 29 postes de la direction de la gestion des espaces publics du pôle territorial de Bordeaux et de 10 postes de la direction de la gestion des déchets et de la propreté.

a) Pôle territorial de Bordeaux.

En complément des 10 postes affectés au centre incivilités déchets, la mise en œuvre du plan propreté comprend la création de 3 postes complémentaires :

Au sein de la Direction pilotage et ressources :

- Un chargé de pilotage et ressources afin notamment de mettre en place et d'animer les cadres d'évaluation du plan propreté (catégorie B administratif).
- Un assistant de gestion financière et commande publique (catégorie C administratif) chargé de l'exécution des marchés.

Au sein du service des moyens communs de la direction de la gestion de l'espace public :

- Un gestionnaire du mobilier urbain chargé de l'ensemble du mobilier de propreté urbaine (déploiement des corbeilles, sanitaires…) (catégorie C technique).

b) Les pôles territoriaux sud, ouest et rive droite.

26 postes sont créés afin de répondre à la mission de surveillance de la propreté du domaine public et de ses équipements.
Les missions principales relevant de cette activité sont :

- Assurer des tournées de surveillance du domaine public (dans sa globalité : propreté, espaces verts, voirie, éclairage public, mobilier urbain, etc…) pour détecter les anomalies,
- Transmettre et suivre les signalements d'anomalies aux gestionnaires ou tiers concernés,
- Relever les infractions et sanctionner si nécessaire,
- Contrôler le contenu des dépôts sauvages pour en déterminer l'origine et agir auprès du contrevenant,

Au sein du pôle territorial sud, 8 postes sont créés :

- Service territorial 3 : 1 agent de surveillance et 3 agents de propreté (catégorie C technique).
- Service territorial 4 : 3 agents de propreté et un agent au centre coordination proximité (autorisations/surveillance) (catégorie C technique).

Au sein du pôle territorial Rive droite, 8 postes sont créés :

- Service d'appui technico-administratif aux services territoriaux : 2 agents administratifs supplémentaires (catégorie C administratif)

- Service territorial 1 : 2 agents techniques (catégorie C technique) destinés à traiter les dépôts sauvages. Ils intégreront les unités propreté du centre "régie", 1 surveillant de travaux (catégorie C technique) dédié aux prestations externalisées sur ce domaine. Il intégrera l'unité maintenance et surveillance du centre "stratégie/support/surveillance/maintenance".

- Service territorial 2 : 2 agents techniques (catégorie C technique) destinés à traiter les dépôts sauvages. Ils intégreront les unités propreté du centre "régie", 1 surveillant de travaux (catégorie C technique) dédié aux prestations externalisées sur ce domaine. Il intégrera l'unité surveillance du centre "stratégie/support/surveillance".

Au sein du pôle territorial ouest, **10** postes sont créés :

- 7 agents de propreté (3 au ST6 - 2 au ST5 - 2 au ST7) (catégorie C technique)

- 3 agents de surveillance du domaine public (catégorie C technique) (ST5 - ST6 - ST7)

2/ REPARTITION DES MOYENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE DES ESPACES PUBLICS DEDIES A UN MODE DE DEPLACEMENT

Bordeaux Métropole est compétente de plein droit, depuis sa création le 1er janvier 2015, en application de l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en matière de « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».
Pour assumer cette compétence, il est proposé de compléter les effectifs métropolitains de la façon suivante :

- Création d'un poste de catégorie B administratif à la direction du foncier (Direction générale valorisation du territoire)
- Création d'un poste de catégorie C administratif dans chaque pôle territorial (à l'exception du PT Bordeaux).
- Création d'un poste de catégorie C technique pour le PT ouest.

3/ AJUSTEMENTS DES ORGANISATIONS HORS PLAN PROPRETE

►POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

- **Direction du Développement et de l'Aménagement : transformation d'un poste d'instructeur des AOS de catégorie C en catégorie B**

A ce jour, le centre instruction est composé de 14 instructeurs : 13 en catégorie B et 1 en catégorie C.

Un instructeur participe à l'évolution des projets, instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols et des politiques territoriales d'aménagement, suit l'exécution et la conformité des travaux. Les missions ainsi décrites relèvent du cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs.
Dans une logique d'égalité de fonctions et de cadre d'emplois, il convient de transformer en catégorie B, le poste d'instructeur de catégorie C vacant.

- **Création de la direction du Pilotage et des ressources :**

Aujourd'hui, le Service administratif et financier (SAF) est composé de 11 postes.
Sous la responsabilité d'un chef de service (catégorie A administratif), ils sont répartis comme suit :

- 5 postes (3B, 2C) sont affectés aux finances et à la commande publique
- 2 postes de catégorie C sont affectés aux missions d'accueil et de gestion du courrier
- 2 postes de catégorie C ainsi qu'un poste de catégorie A (chef de centre) sont affectés à la gestion des ressources humaines

Par ailleurs, le pôle territorial comprend également une mission pilotage rattachée directement à la direction du pôle qui comprend un poste de catégorie A administratif.

Afin de mettre en œuvre les préconisations du diagnostic des missions du pôle mené en 2017, il est proposé de restructurer l'organisation en créant une direction du pilotage et des ressources (DPR) qui comprendra à la fois l'ensemble des missions du SAF et le pilotage global de l'activité du pôle.
Cette direction sera placée sous la responsabilité d'un directeur (catégorie A administratif) dont le poste est créé par transformation du poste de responsable de la mission pilotage actuellement vacant.
Cette évolution qui répond à un impératif d'efficacité, de réactivité, de qualité du service rendu et d'amélioration de la gestion des moyens se décline selon 2 axes :

- Une mission de pilotage en appui des directions du pôle et en accompagnement des grands projets (plan de propreté et projet de relation à l'usager notamment)
- La clarification et la montée en compétences des fonctions ressources, avec la création de 2 services distincts, l'un dévolu aux finances et à la commande publique, l'autre recentré sur la gestion des ressources humaines

a- L'organisation du pilotage en appui des directions opérationnelles et en soutien de la direction du pôle

Dans un territoire en mutation, la nécessité d'une démarche d'adaptation continue des modes de faire aux réalités du terrain s'impose.

La Direction du pilotage et des ressources est au cœur de ces préoccupations.

Elle doit garantir la cohérence de l'activité entre ses 2 services mais également donner du sens à l'activité globale du pôle en se positionnant comme :

- un facilitateur pour les 2 directions opérationnelles (la DDA et la DGEP) : en identifiant les besoins et attentes, en les évaluant, en facilitant la circulation de l'information, en sécurisant les procédures, en harmonisant les pratiques,
- un coordonnateur de l'ensemble de l'activité du pôle, c'est-à-dire de la mise en cohérence de l'ensemble des activités dans un but commun de qualité du service rendu, d'efficacité, de réactivité,
- le garant de la remontée d'informations et d'aide à la décision de la direction du pôle et de la DG des territoires.

Outre le Directeur du pilotage et des ressources dont c'est le cœur de métier, un assistant (catégorie B administratif) assurera la consolidation des données et la mise à jour des indicateurs, notamment dans le domaine des ressources humaines.

L'importance des moyens mobilisés et les fortes attentes qui pèsent sur le plan de propreté donneront tout son sens à cette mission qui devra accompagner l'évaluation du dispositif, son efficacité, son efficience, l'impact sur les équipes.

Vecteur de cohésion du pôle, la Direction du pilotage et des ressources assurera le suivi de l'ensemble des dossiers transverses (notamment GDU, ADN, …).

Elle veillera notamment à la réalisation et à la cohérence des engagements réciproques de la ville et de la Métropole dans le cadre du contrat de co-développement et du contrat d'engagement.

Enfin, elle fera vivre les outils et démarches de communication interne.

b- La clarification et la montée en compétences des fonctions ressources

La poursuite de la déconcentration des fonctions RH au plus près du terrain nécessite la mise en place d'une organisation en capacité d'accompagner les évolutions juridiques et statutaires.

La gestion des ressources humaines du pôle doit s'organiser en conséquence. Ses missions principales seront :

- Le suivi des effectifs, de la masse salariale non permanente, des recrutements, la saisie et le suivi des éléments variables de paie, la gestion du temps de travail
- Le suivi de l'absentéisme, le suivi individualisé des agents, l'accompagnement des mobilités et reclassements, le suivi des inaptitudes et restrictions
- L'accompagnement des réformes, notamment la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- Le suivi des moyens humains mobilisés dans le cadre des grands projets et notamment du plan de propreté : accompagnement des redéploiements, professionnalisation,

De plus, ce service assurera également des fonctions transverses (accueil et gestion du courrier).

Ainsi le centre des ressources humaines devient le service des ressources humaines et de l'administration générale et comprend 1 poste de catégorie A administratif, 1 poste de catégorie B et 4 postes de catégorie C administratifs.

Le Service finances et commande publique sera quant à lui composé de 7 postes. Il se renforce grâce à la création d'un poste dédié au suivi financier du plan de propreté dans sa globalité et en particulier du suivi de l'exécution du marché de prestations (catégorie C administratif).

Cette nouvelle organisation permettra également d'améliorer la transversalité avec les services des directions opérationnelles afin de mettre en place une planification.

Un suivi de l'évolution des réalisations de projets et du rythme de consommation des crédits sera notamment mis en place pour apporter aux directions une approche fine et précise de leur activité.

►POLE TERRITORIAL OUEST

- **Direction des ressources humaines**

Le contexte : création d'une direction des ressources humaines en service commun

Dans le cadre de la mutualisation dite « à la carte », 6 des 11 communes du quadrant ouest de Bordeaux Métropole ont décidé de confier tout ou partie de la compétence ressources humaines à Bordeaux Métropole. Ces compétences mutualisées sont exercées dans leur intégralité au sein du service commun des Ressources humaines du pôle territorial ouest de la Direction générale des territoires.
Le service commun gère le domaine des Ressources humaines pour le compte de 6 communes, 6 CCAS soit environ 11 budgets (y compris les budgets annexes) et plus de 3 000 agents ainsi qu'une partie de la gestion déconcentrée de certaines missions RH relatives aux 536 agents du pôle territorial ouest.

L'organisation du service commun adoptée en 2015 est classiquement une organisation hiérarchique, composée de 2 services (gestion administrative et statutaire d'une part et gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences d'autre part).

Pour chacune des communes ayant mutualisé, un référent au sein du service commun est en charge du lien avec une commune. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune pour les demandes exceptionnelles, les difficultés ou dysfonctionnements constatés afin que des solutions immédiates ou planifiées puissent être déployées.

Une double logique d'organisation a été mise en place pour prendre en compte la pluralité de communes, d'interlocuteurs communaux et les contraintes exogènes transitoires (pas de SIRH commun, pas de réseaux de travail partagés communs véritables, disparités des versions des logiciels de traitement de texte, tableur et diaporama, pas de réseaux partagés avec les communes).

En gestion et pour une large part des missions, la logique par commune est maintenue. Pour le recrutement et la mobilité ainsi que pour des missions liées à la GPEEC, l'organisation est « trans-communes », liée à une répartition par domaine d'activités (recrutement, mobilité, formation, évaluation du personnel, comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail…).

L'exercice de certaines des missions et la continuité du service aux communes ont nécessité d'accoler pour partie les organisations préexistantes en communes dans l'attente de la convergence complète des SIRH. Cela est notamment le cas pour la paie des agents communaux, la majorité des actes de gestion administrative et juridique ainsi que pour certaines missions en lien avec le budget RH des communes. Cela concerne essentiellement le Service gestion administrative et statutaire.

De plus, la continuité des missions et le transfert partiel des postes et effectifs lors des différents cycles de mutualisation ont rendu impératif le redéploiement de missions notamment en recrutement, GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences), de manière transverse, muti-collectivités.

L'organisation adoptée depuis la mise en place de la mutualisation doit aujourd'hui évoluer, à la fois pour tirer les conséquences de ces deux années de fonctionnement mais aussi pour s'adapter aux demandes formulées par les communes et répondre à de nombreux enjeux.

Les enjeux de la mutualisation pour le service commun des ressources humaines

En interne ou via le cabinet, le diagnostic de l'organisation a été présenté à tous les agents concernés qui ont pu faire part de leurs remarques et propositions lors des réunions de présentations qui ont eu lieu entre octobre et novembre 2017.
Egalement, plusieurs groupes de travail mêlant les niveaux hiérarchiques ont été initiés, afin de servir de base et de réflexions aux propositions d'évolution de l'organisation et des modes de fonctionnement.

Une organisation plus opérationnelle et adaptée aux attentes des communes et des agents est mise en place.

Pour ce faire, il est proposé de redéployer plusieurs postes comme suit :

- Transfert du poste de chargé de mission (catégorie A administratif) rattaché au service GPEEC au centre emploi et effectifs
- Transfert du poste d'ingénieur SIRH au centre développement des compétences et transformation de ce poste en chargé de mission (catégorie A administratif)

- Transfert d'un poste (catégorie C administratif) du centre paye au centre développement des compétences
- Transfert et requalification d'un poste vacant de catégorie B de la direction du développement et de l'aménagement vers le centre emploi et effectifs de la DRH.

Tous ces mouvements de postes se feront à effectif constant.

D'autre part, une cellule convergence du SIRH, rattachée au directeur, est créée également à effectif constant. Elle veille à la fois à la continuité des services et des SIRH préexistants des communes du pôle territorial ouest et à l'opérationnalité de la convergence des SIRH et du logiciel de recrutement pour l'ensemble des pôles de la Direction générale des territoires (à l'exclusion du pôle territorial de Bordeaux, géré par la DRH centrale de Bordeaux Métropole).

- **Direction de la gestion de l'espace public**

Transfert des magasins de Bruges et Mérignac de la direction de la logistique et des magasins vers la direction de la gestion de l'espace public :
Dans le cadre de la première étape de la mutualisation mise en œuvre le 1er janvier 2016, les activités liées à la logistique magasins des communes de Mérignac et Bruges ont été transférées à Bordeaux Métropole. Pour des raisons de cohérence métiers et de recherche d'optimisation des organisations, le rattachement hiérarchique de ces entités a privilégié l'activité en rattachant les magasins de Mérignac et Bruges à la direction de la logistique et des Magasins de Bordeaux Métropole.
Après plus de deux ans de fonctionnement, l'analyse du fonctionnement de ces 2 magasins a mis en évidence le constat que ces entités, géographiquement positionnées sur le secteur géographique du Pôle territorial Ouest, fournissaient des prestations exclusivement communales. En conséquence cette organisation ne permet pas de mettre en œuvre des synergies avec l'organisation centralisée de Bordeaux Métropole.
Sur la base de ce constat, il est donc proposé de privilégier, pour le rattachement hiérarchique, le lien sectoriel en affectant la gestion de ces deux magasins mutualisés au Pôle territorial ouest. Les communes concernées, Mérignac et Bruges ont émis un avis favorable à cette évolution d'organisation.
Dans un premier temps, il n'y aura pas de modifications du fonctionnement actuel des deux magasins. Par la suite, le Pôle territorial ouest étudiera les possibilités de rapprochement de l'ensemble de ses activités logistique et magasins pour un fonctionnement plus efficace, en particulier avec les magasins existants positionnés respectivement dans les centres voirie et espaces verts des services territoriaux.
Dans tous les cas, le service rendu aux communes par ces deux magasins sera maintenu, voire amélioré, conformément aux contrats d'engagement liant Bordeaux Métropole avec les communes de Bruges et Mérignac.
Les magasins de Mérignac et Bruges emploient chacun 2 agents de catégorie C. Ces 4 agents seront donc affectés au Pôle territorial ouest à compter du 1er avril 2018, sans modification de la situation individuelle de ces agents. Ils seront, dans un premier temps, rattachés hiérarchiquement auprès de la coordinatrice finances et marchés publics placée auprès du Directeur de la DGEP.

Service territorial n° 6 : adaptation de l'organisation :
Le service territorial 6 voit ses activités en lien avec la maintenance/gestion de l'espace public évoluer. Son patrimoine routier s'est élargi avec la prise en compte de voies communales et départementales transférées à Bordeaux Métropole et le périmètre s'est accru avec la mise en place du plan propreté. Les postes d'agents de surveillance du domaine public passent de 2 à 3 (création issue du plan propreté) et intègrent désormais une mission de surveillance et signalement des désordres de la propreté urbaine.
Dans ce contexte, il apparait nécessaire d'adapter à la marge l'organisation pour faciliter la bonne prise en compte de ces évolutions. Il est ainsi proposé la transformation du poste de Gestionnaire de l'espace public (cadre d 'emplois des adjoints techniques) en poste d'agent de maitrise « responsable de la gestion opérationnelle de l'espace public ».
Au-delà des missions antérieures dévolues à ce poste (démarches administratives liées à la gestion de l'espace public-DT/DICT, gestion des arrêtés, analyse amiante.), le responsable de la gestion opérationnelle du domaine public assurera le suivi et le contrôle des chantiers des concessionnaires et des travaux confiés aux entreprises. Il assurera l'encadrement des 3 agents ASDP pour la gestion des demandes de gestionnaires de réseaux et assurera la gestion des signalements des désordres de toute nature sur le domaine public.
De plus, dans le cadre de ses missions, cet agent réalisera le diagnostic des voies nouvellement transférées, établira les évaluations chiffrées de remise en état, ainsi que le suivi des travaux qui seront décidés pour ces voies. Le planning des interventions est construit en étroite collaboration avec les communes concernées.
L'importance de l'élargissement de ses missions et l'encadrement de 3 agents justifient la transformation du poste d'adjoint technique en agent de maîtrise.

- **Direction du développement et de l'aménagement : Création de 2 postes de catégorie A chefs de projet**

Le pôle territorial ouest est en charge de l'aménagement d'un vaste territoire constitué de 11 communes (Bruges, Blanquefort, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan, Martignas, Mérignac, Parempuyre, St Aubin de Médoc et St Médard en Jalles).
Au sein de la Direction du développement et de l'aménagement, le service aménagement urbain comprend 16 postes.

Les chefs de projets assurent la conduite d'opérations pour des projets de voiries, d'espaces publics et d'opérations d'aménagement.

Le Pôle territorial ouest participe à l'attractivité de ce territoire à travers la déclinaison opérationnelle du projet Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc. Essentiellement tournée vers des enjeux économiques, l'opération d'ensemble porte sur des aménagements urbains qui accompagnent le développement des entreprises et des grandes industries et qui améliorent l'accessibilité du site en développant les infrastructures de desserte et de communication.

Outre une quinzaine d'opérations identifiées dans le cadre des contrats de co-développement 2018/2020 mais qui ne disposent pas à ce jour de chefs de projet identifiés, le président de Bordeaux Métropole a annoncé le 4 décembre 2017 la mobilisation d'un budget d'investissement supplémentaire de 10 millions d'€ afin de poursuivre un important programme d'amélioration de la voirie à l'intérieur de l'OIM Bordeaux Aéroparc.
Afin de garantir le respect des ambitions affichées par Bordeaux Métropole en matière d'amélioration des conditions de mobilité et le respect des engagements pris vis-à-vis des nombreux porteurs de projet, il est proposé la création de deux postes de catégorie A (ingénieurs Voirie Réseau Divers / espaces publics) rattachés hiérarchiquement au Service aménagement urbain du pôle territorial ouest.

Compte tenu de la spécificité de ces postes, de la durée temporaire des missions, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € (1er échelon du grade d'attaché) et 54 821 € (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

- **Service droit des sols**

Le service « Droit des sols » a été constitué le 1er janvier 2016, par rapprochement des équipes métropolitaines des équipes transférées des mairies dans le cadre de la création du service commun.
L'organisation ainsi constituée a privilégié le maintien des activités par périmètre communal et n'a pas permis d'adaptation en raison de logiciels métiers et de modes de faire différents suivant les communes.
A cette étape, un centre en charge du contrôle des permis de construire a été créé.
Après deux années de fonctionnement, il est apparu que la responsabilité de ce centre relève plutôt d'un poste de catégorie B (administratif ou technique).
Pour assurer ces missions, un poste de catégorie B est transféré du centre instruction 1 au centre contrôle.
Le poste actuel de catégorie A (technique), chef de centre, est transféré sous l'adjoint au directeur général en charge du Pôle territorial ouest et requalifié en qualité de directeur de la mission configuration de la DGEP.
L'agent recruté aura vocation à remplacer le directeur (DGEP) lors de son départ.
En contrepartie, un poste de catégorie C (technique) vacant est transféré de la DGEP vers le centre instruction 1 et requalifié en qualité d'assistant instructeur (Catégorie C - administratif ou technique).

►POLE TERRITORIAL SUD

- **Direction du développement et de l'aménagement**

Afin de rendre cohérent l'organigramme de la Direction du Développement et de l'Aménagement avec les évolutions de son fonctionnement consécutives aux phases de mutualisation avec les communes de Bègles et Pessac, des ajustements d'organisation sont nécessaires.
Par ailleurs, dans le cadre de la montée en opérationnalité du projet OIM Bordeaux Inno Campus, la création d'un poste de chef de projet dédié au suivi des études et travaux d'aménagement de ce secteur apparaît indispensable.

a - Modification de l'intitulé du poste de coordinateur espaces verts et nature

Les missions des postes de coordinateur espaces verts et nature communs au Pôle territorial ouest et au Pôle territorial sud ont été précisées depuis leur création en janvier 2016.

Il est proposé une modification de l'intitulé de ce poste en « coordinateur nature et paysage » afin de mieux refléter le contenu de ses missions et de ne pas brouiller sa lisibilité dans l'organigramme avec les centres espaces verts rattachés à la DGEP.

b – Création d'un poste de chef du service foncier

Lors de la mise en place du nouvel organigramme du pôle en décembre 2015 et dans l'attente d'un cycle de mutualisation avec la ville de Bègles, l'ouverture du poste de chef de service catégorie A avait été suspendue et le service rattaché directement au directeur.
La ville de Bègles n'ayant pas confirmé son intention de transférer son service et ses effectifs, il est proposé, suite à la mobilité d'un agent de catégorie B, de transformer ce poste en catégorie A technique, chef du service foncier.

c – Création d'un poste de chef de projet aménagement OIM Bordeaux Inno Campus au Service aménagement urbain

Le plan de charge associé à la déclinaison du grand projet OIM Bordeaux Inno Campus sur le territoire sud de l'agglomération prévoit la mise en œuvre d'un plan guide d'aménagement ambitieux pour aider au suivi des études et travaux qui vont être réalisés sur les communes de Pessac et de Gradignan.
Il nécessite des moyens humains renforcés en pôles territoriaux et en directions centrales pour étoffer l'équipe projet constituée.
Cette volonté se décline au niveau du Pôle territorial sud par la création d'un poste de chef de projet catégorie A rattaché au service aménagement urbain.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, de la durée temporaire des missions, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 31 127€ euros (1er échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586€ (1er échelon du grade d'attaché) et 54 821 € (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

d – <u>Transfert d'un poste de catégorie C de la DGEP vers la DDA</u>

Dans le cadre de la mutualisation des services Béglais en janvier 2017 et pour des raisons de commodités, le poste de jardinier spécialisé en arrosage a été rattaché au Service des espaces verts du Service territorial 3 à la Direction de la gestion des espaces publics (DGEP), avec des missions partagées relevant de l'exploitation et pour le compte du Centre réseaux et paysages au Service de la maitrise d'œuvre de la Direction de l'aménagement.

Ses missions consistaient en la gestion des espaces verts de la commune de Bègles pour 50% et en la surveillance des travaux d'aménagements paysagers Béglais à 50%.

A compter du 1er janvier 2018, après concertation entre la Direction de la gestion de l'espace public et la Direction du développement et de l'aménagement du pôle territorial sud et validation du directeur du pôle, il est proposé d'intégrer le poste à 100% à la DDA sur un nouvel intitulé de poste de « surveillant des travaux » au sein du Centre réseaux et paysage du Pole territorial sud. Il assurera le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements paysagers sur le territoire sud, pour l'ensemble des opérations relevant des communes mutualisées et de Bordeaux Métropole.

e – <u>Création d'un centre travaux au Service études et maîtrise d'œuvre (SEMOE)</u>

Le SEMOE, créé en 2011 et enrichi de nouvelles missions avec la création d'un centre réseaux/espaces verts en janvier 2016, nécessite une évolution de son organisation pour répondre aux enjeux suivants :

- Renforcer la maitrise des plans de charge études et travaux du service ;
- Fluidifier le travail en équipe projets interne au service et entre la conduite d'opération (du SAU) et la maîtrise d'œuvre ;
- Créer une organisation plus homogène en centres autonomes qui concourent au même objectif
- Créer un véritable centre travaux, pendant du centre études, prenant en charge le planning travaux, la relation entreprises et l'encadrement des surveillants ;
- Faciliter la gestion des absences des agents.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un centre travaux et de transformer un poste de catégorie B en catégorie A technique, chef du centre Travaux et de modifier les intitulés des postes de chargés de projets en chargés de travaux. Cette réorganisation permettra d'appliquer les nouvelles procédures qualités, de renforcer la sécurité de la commande publique et d'homogénéiser l'accompagnement des surveillants de travaux. Le nouveau Centre Travaux permettra de garantir une continuité dans le plan de charge des entreprises du marché à bons de commandes afin de lisser la gestion des pics d'activité et de répondre aux objectifs du contrats de Codev et du FIC (Fonds d'intervention communal).

En parallèle, il est proposé de renforcer le Centre études, en y affectant un poste de B technique, chargé de projet actuellement au service maîtrise d'œuvre, et de modifier l'intitulé de ce poste en chargé d'études. Cette réorganisation permettra de renforcer et d'homogénéiser l'accompagnement des projeteurs (formation, temps accordé au projeteur identique sans variation dans le temps due au suivi des chantiers, réunions fréquentes) et de mutualiser/compiler les connaissances.

<u>►POLE TERRITORIAL RIVE DROITE</u>

- **<u>Direction de la gestion de l'espace public</u>**

a/ Contexte et constat : 2016 Loi Maptam (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et mutualisation

De manière très synthétique, sans revenir sur les grandes étapes de la mutualisation, il apparaît que les organisations mises en œuvre au 1er janvier 2016, ont pour l'essentiel, en Direction de la gestion de l'espace public (DGEP), consisté en une juxtaposition d'organisations existantes. Ces dernières ont des fonctionnements historiques (notamment pour les anciens Cgep), plutôt structurés, alors que certains services en provenance des communes fonctionnaient plutôt de façon empirique.
Si la DGEP rive droite n'est pas la plus importante en termes d'effectifs, il n'en reste pas moins qu'elle a dès 2016, eu à gérer 5 communes en régularisation et 1 ayant mutualisé la totalité de ses équipes espaces verts / propreté / manutention logistique. En 2017, cette commune a procédé au transfert de l'activité de transport

périscolaire pendant qu'une 6ème commune régularisait les compétences propreté / espaces verts sur le domaine public routier.
L'année 2016 a donc été marquée par des recalages successifs et des adaptations d'organisation, mettant pour ce qui concerne la DGEP RD, l'accent sur la nécessaire transversalité entre les centres. L'acculturation s'est également poursuivie avec un accompagnement important des agents, tant ceux issus des communes, que les anciens métropolitains qui voyaient leurs habitudes de travail largement impactées.
La volonté de maintenir le niveau de service précédemment usité dans les communes a été le fil rouge de l'équipe d'encadrement.
Lors de la réalisation des bilans d'activité, la nécessité de travailler sur une refonte organisationnelle, perçue en cours d'année, s'est définitivement imposée.
Cette refonte doit permettre :

- D'assurer les objectifs des contrats d'engagement avec plus de sérénité, en capitalisant les bonnes pratiques et "façons de faire" constatées et / ou initiées,
- De valider la prise en compte de l'espace public au sens large, en décloisonnant l'organisation juxtaposée post-mutualisation,
- De permettre plus aisément les éventuelles intégrations de compétences et/ou communes dans le cadre des cycles à venir,
- De placer ou replacer la planification au cœur de la gestion de l'espace public afin de se réapproprier ce dernier en favorisant la prévention aux actions curatives,
- In fine, d'améliorer d'une part la transparence et la lisibilité de l'action de la DGEP auprès des communes (y compris celles n'ayant pas mutualisé) et d'autre part d'améliorer l'efficience par une mutualisation et une rationalisation des pratiques et moyens.

b/ Proposition :

Ce projet de réorganisation a été élaboré en concertation avec les agents, il a été tenu compte de leurs remarques notamment à travers les entretiens d'évaluation.
Éléments partagés :
D'une manière générale, les agents de la DGEP privilégient la mise en place d'un bloc "régie" regroupant les différents domaines d'activité voirie, espaces verts, propreté.
La notion de "moyens communs", avec notamment le magasin mutualisé sur chaque ST est également remonté comme une nécessité opérationnelle par la plupart des agents.
Le secrétariat au sens large est également positionné comme une fonction support à renforcer. Sur ce point, fin 2016, il est plutôt envisagé de consolider la cellule actuelle pour en faire un service d'appui technico-administratif aux service territoriaux, Il est également envisagé de rattacher une partie transverse de la gestion des transports scolaires à ce service.
-Éléments de discussion / points de vigilance :
Le positionnement et le nombre d'ASDP, dans le cadre de la prise en compte du domaine public de façon élargie ont été débattus. Dans la mesure où le centre "Centre stratégie de maintenance/support/surveillance" projeté, tout comme le centre "régie", a vocation à travailler de manière transversale sur l'ensemble des domaines d'activités, il est acté que les ASDP auraient les mêmes missions sur un périmètre "qualitatif" élargi, leur nombre devant de ce fait être revu à la hausse.
Le positionnement de l'agent de maîtrise fonctionnel fait également débat. Il s'avère que les missions de ces agents sont déjà divergentes actuellement sur les deux services territoriaux. Cela explique la difficulté de définir son rôle et son positionnement dans une nouvelle organisation. Les missions de préparation (DT/DICT) d'aide à la programmation, de suivi des activités et de reporting sont actées dans le cadre d'une réflexion de l'équipe de direction. Il s'agit d'une fonction technico-administrative qu'il est proposé, dans le cadre de ce projet, de positionner dans le centre " Centre stratégie de maintenance/support/surveillance ".
Le rôle et le positionnement des actuels chefs d'unité régie et des agents de maîtrise sectoriels sont également questionnés au regard du fonctionnement des unités espaces verts, propreté ou encore logistique en provenance des communes. Dans les unités voirie, le responsable (technicien territorial), les sectoriels, fonctionnels, voire le magasinier (agents de maîtrise) se partagent la gestion opérationnelle. Lors des ateliers de travail avec l'ensemble des agents, ceux des unités voirie ont d'ailleurs exprimé la nécessité de "clarifier le rôle et les responsabilités de l'encadrement" et par conséquent de bien définir le positionnement de l'actuel chef de régie. Dans les nouvelles unités thématiques, les "sectoriels" exécutent seuls l'entièreté de la gestion opérationnelle en participant en outre à la gestion des prestations déléguées dans leur domaine.

Il a donc été prévu de redéfinir les missions principales des "sectoriels" et conséquemment celles des actuels chefs d'unité régie voirie afin que chacun puisse avoir une réelle valeur ajoutée dans l'organisation à venir.

c/ Eléments 2017 à intégrer

1. Le plan propreté, validé définitivement par le conseil métropolitain de décembre 2017 et devant se mettre en œuvre de manière effective en septembre 2018 (8 créations de postes).

2. Mise en œuvre par Bordeaux Métropole d'un schéma directeur informatique sur la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (SDI GMAO). Ce schéma doit aboutir à un nouvel outil de gestion informatisé permettant d'appréhender, dans sa globalité, la maintenance du domaine public. Une implication forte des DGEP durant tout le projet est donc indispensable.

3. Le transfert de compétences espaces publics dédiés à un mode de déplacement (1 création de poste de catégorie C au centre foncier de la direction du développement et de l'aménagement).

Pour ce qui concerne le premier point, l'organisation imaginée courant 2017 est tout à fait adaptée pour intégrer cette évolution de service basée pour partie sur de la délégation de service et pour partie sur du renfort de moyens en personnel décomposé de la façon suivante, par service territorial :

- 1 agent administratif supplémentaire (catégorie C administratif) répondant à la nécessité évoquée de renforcer le centre administratif.

- 2 agents techniques (catégorie C technique) destinés à traiter les dépôts sauvages. Ils intégreront les unités propreté du centre "régie".

- 1 surveillant de travaux (catégorie C technique) dédié aux prestations externalisées sur ce domaine. Il intégrera l'unité surveillance du centre " Centre stratégie de maintenance/support/surveillance ".

Pour ce qui est du second point et compte tenu des questionnements sur le rôle et le positionnement des actuels chefs d'unité voirie, il est proposé de supprimer les deux postes actuels de chefs d'unité régie occupés par des techniciens. L'un d'entre eux sera employé sur un poste à temps plein pour assurer la mission GMAO (catégorie B technique). Il est prévu une charge de travail à hauteur de 75% de son temps sur ce projet. Les 25% restants seront consacrés à la gestion transversale des transports scolaires. Il intégrera, du fait de ces missions, le service "support technico-administratif".
Pour le second, il est donc proposé de le redéployer, préférentiellement au sein du pôle, dans une autre direction.

d/ Synthèse des travaux

Au final, les différents ateliers et groupes de travail, complétés par les éléments de contexte cités supra, ont abouti à la nécessité de proposer une nouvelle organisation prenant en considération les données suivantes :

- Fin du découpage organisationnel basé sur les domaines techniques.

- Appréhension globale et transversale des sujets ou demandes susceptibles d'être traités par l'un ou l'autre des centres, voire les deux en fonction d'une part des délais de réponse demandés et d'autre part des ressources disponibles et mobilisables de la façon la plus efficiente possible.

- Conséquemment, pilotage des services nécessairement assuré par une équipe composée du responsable de service et de ses deux chefs de centre (dont un adjoint positionné dans le centre « Centre stratégie de maintenance/support/surveillance »).

- Etre en capacité, le cas échéant selon les nécessités, de basculer ponctuellement des effectifs opérationnels d'un service territorial à l'autre afin de remplir les objectifs, notamment ceux inscrits dans les contrats d'engagement.

- Un service support technico-administratif renforcé, aux missions élargies, en appui de deux services techniques et en lien direct avec la Direction d'appui aux territoires (DAT) sous couvert du directeur de la DGEP.

- Une évaluation annuelle de la pertinence de l'organisation dans une volonté d'amélioration continue du fonctionnement, tant pour les communes et leurs usagers que pour les agents composant la direction.

Il s'agit donc d'être en capacité de s'adapter rapidement tout en renforçant les attributions des unités existantes, dans le cas de nouveaux transferts de compétences ou de nouvelles demandes de régularisation et/ou mutualisation de communes du territoire.
Ceci tout en proposant une organisation claire permettant aux agents qui le souhaitent de progresser et d'évoluer au sein de la DGEP ou ailleurs par l'élargissement de leur champ de compétences.

Sur ce point particulier, l'objectif est de poursuivre le travail engagé sur la GPEEC en mettant en place un suivi du plan de formation, des ateliers du management "interne" pour les agents en passe de prendre des fonctions d'encadrement. Les passerelles "métiers" déjà ouvertes doivent être affirmées et une vigilance particulière sera apportée quant à la conduite du changement (coaching déjà engagé pour les actuels chefs de centre et programme prévu pour les chefs d'unité et agents de maîtrise sectoriels).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 8 mars 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations et transformations de postes mentionnées dans le rapport.

Article 2 : d'autoriser les ajustements d'organisations proposés.

Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 MAI 2018** **PUBLIÉ LE :** **28 MAI 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON

DIRECTION GENERALE

Effectif : 9
Cat A : 5
Cat B : 0
Cat C : 4

Direction générale de la mobilité

1 cat A
1 assistant de direction: cat C

Adjoint au DG en charge des infrastructures et des déplacements
1 cat A
1 Assistant cat C

Direction d'appui administrative et financière
1 Directeur cat A
1 Assistant cat C

Adjoint au DG en charge des transports
1 cat A
1 cat A – Chef de projet DSP
1 Assistant cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 209

Cat A : 31
Cat B : 51
Cat C : 127

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (1/4)

DIRECTION

1 directeur : cat A

1 chargée de modélisation : cat A

MISSION tramway/SDODM/grandes infrastructures

1 chef de Mission : cat A (également directeur adjoint)
1 Directeur de projet (également adjoint au chef de mission) : cat A
7 chefs de projets : cat A
1 chef de projet procédures : cat A
1 chef de projet programmation : cat A
1 Chargé d'opérations : cat B
2 assistants : cat C

CENTRE appui administratif et technique

1 chef de centre cat A
également chef de projets tramway/SDODM
1 responsable de la commande publique : cat A
1 chargé de mission procédures : cat B
3 chargés d'opérations : cat B
1 projeteur : cat C

CENTRE franchissements

1 chef de centre : cat A
1 chargé d'opération : cat B
1 assistant : cat C

CENTRE amélioration/extension/réseau TC existant

1 chef de centre : cat A
2 chefs de projets : cat A
2 chargés d'opération : cat B
1 assistant : cat C

SERVICE ouvrages d'art

1 chef de service cat A
1 Adjoint au chef de service cat A

1 Chargé d'opérations domaine électro mécanique : cat B

1 chargé des visites et élaboration des plannings : cat C

CENTRE étude et travaux neufs

1 Chef de centre : cat B
1 projeteur : cat C
1 agent d'entretien : cat C

CENTRE maintenance

1 Chef de centre : cat B (également chef de secteur)
3 chefs de secteur : cat B
2 surveillants : cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (2/4)

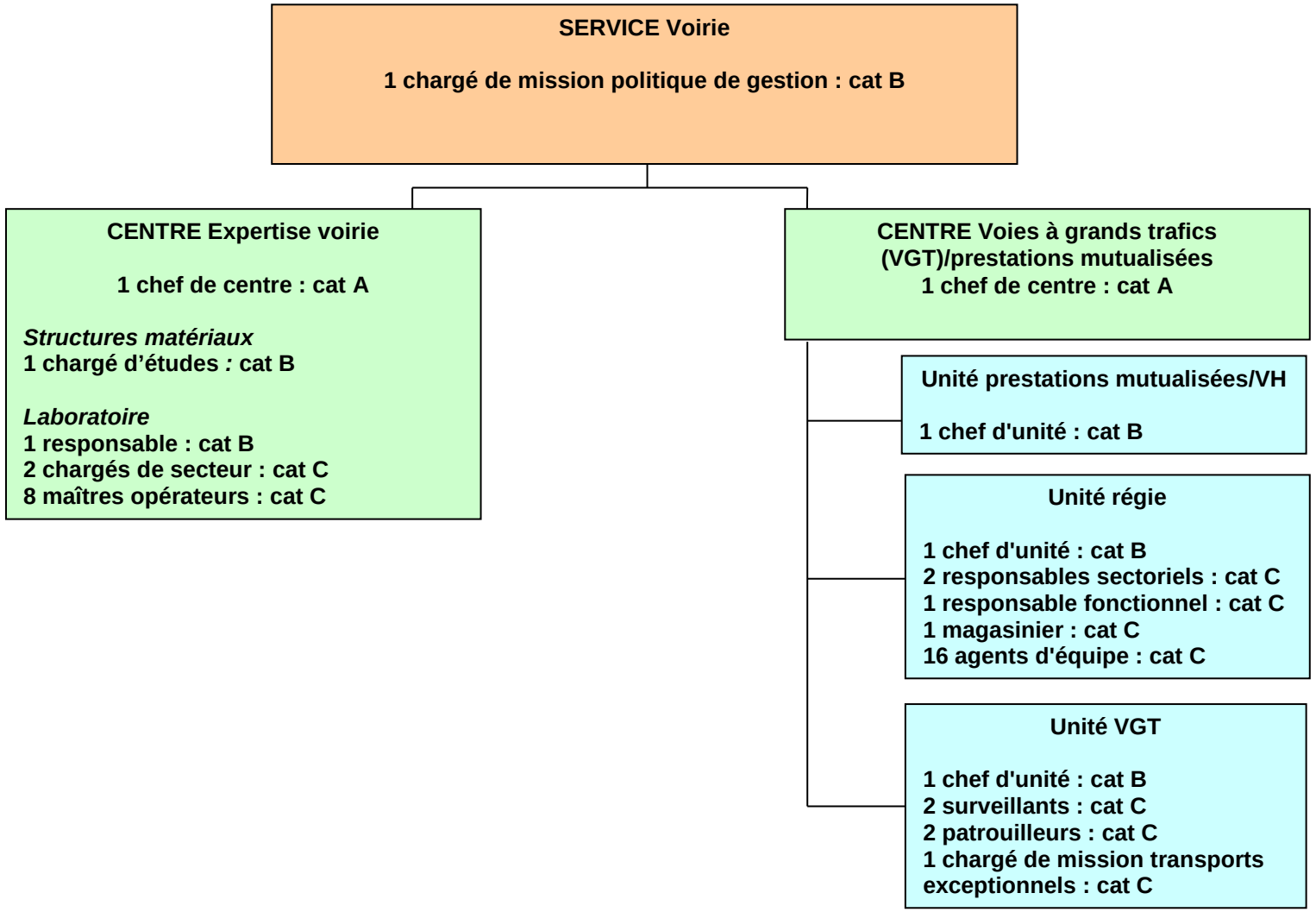

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (3/4)

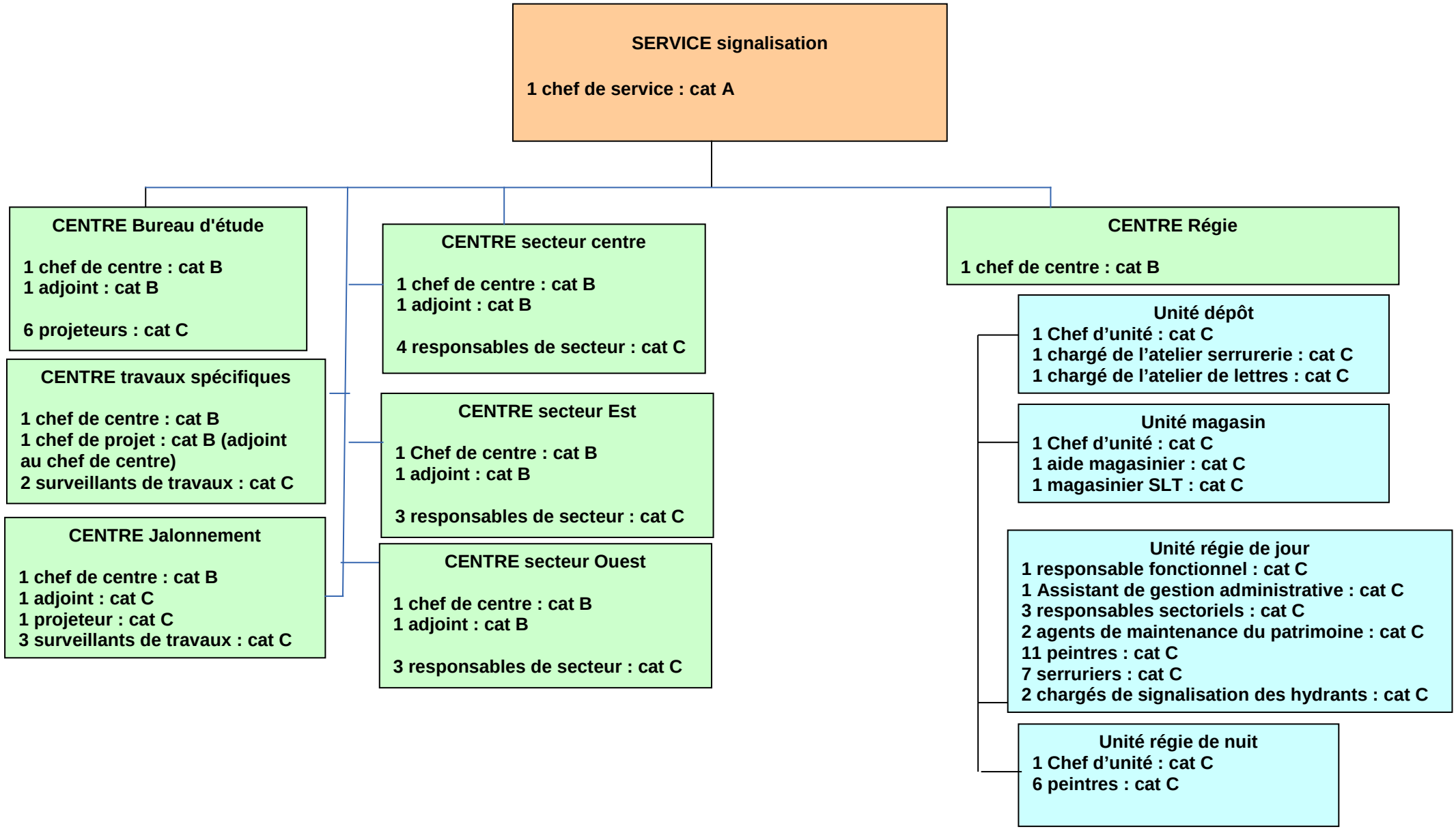

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DEPLACEMENTS (4/4)

SERVICE circulation et stationnement

1 chef de service : cat A
1 assistant : cat C

CENTRE observation/modélisation/rocade

1 chef de centre : cat A (également chef de service adjoint)
1 chef de projet : cat A
1 gestionnaire base de données circulation : cat B
1 gestionnaire base de données sécurité routière : cat C
1 chargé d'études sécurité routière : cat B

CENTRE stationnement/nouveaux usages de l'automobile/logistique

1 chef de centre: cat A
1 chargé du suivi administratif et financier des prestataires stationnement : cat A
1 chef de projet logistique/nouveaux usages de l'automobile : cat A
1 chargé de projets : cat B

CENTRE gestion du trafic
1 chef de centre : cat A

Unité maîtrise d'oeuvre SLT secteur Nord Ouest

1 Chef d'unité : cat B
3 surveillants de travaux SLT : cat C

Unité maîtrise d'oeuvre SLT secteur Sud Est

1 Chef d'unité : cat B
3 surveillants de travaux SLT : cat C

Unité suppression carrefours à feux

1 Chef d'unité : cat B
1 Chargé de conduite de programme : cat B

Unité gestion du patrimoine SLT et transmission

1 Chef d'unité : cat B
1 assistant/chargé des contentieux : cat C
1 responsable laboratoire SLT : cat C
1 chargé de maintenance SLT : cat C
1 chargé de suivi des marchés de maintenance SLT: cat C
2 chargés de maintenance et travaux sur les réseaux SLT : cat C

Unité bureau d'études signalisation lumineuse de trafic (SLT)

1 Chef d'unité : cat B
1 adjoint : cat B
3 projeteurs SLT : cat C

Unité régulation

1 Chef d'unité : cat B
1 chargé de programmes régulation : cat B
2 opérateurs régulation : cat C

Unité PC Circulation

1 Chef d'unité : cat B
5 opérateurs exploitation : cat B
1 opérateur info circulation : cat B

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DE LA MULTIMODALITE

Effectif: 18
Cat A : 6
Cat B : 4
Cat C : 8

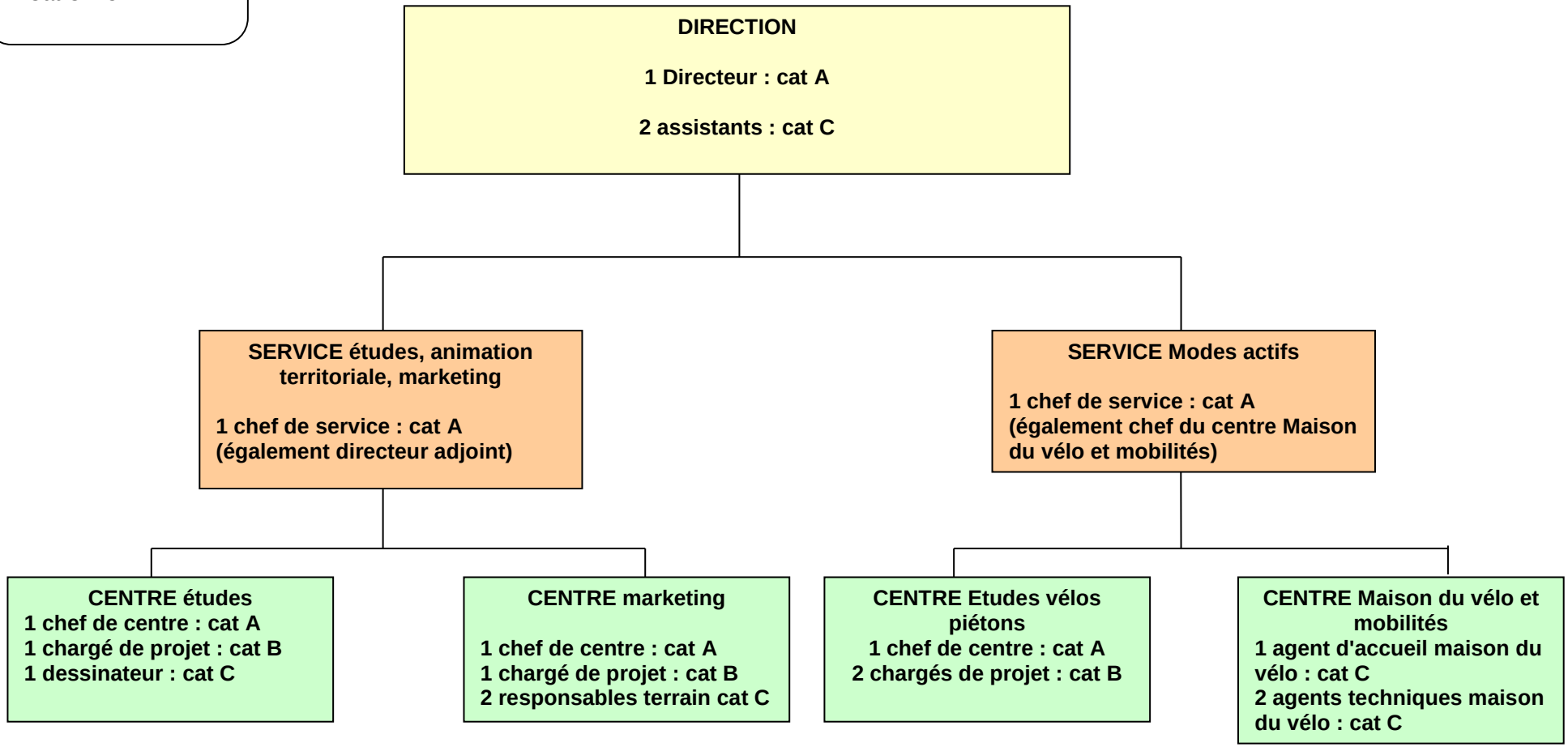

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET MAGASINS

Effectif voté: 106
Cat A : 6
Cat B : 13
Cat C : 87

Direction
1 Directeur Cat A

1 Assistante RH Cat C

Service Courrier et reprographie
1 Chef de service Cat A

Centre Courrier
1 Chef de centre Cat A
(également chef de service adjoint)
Numérisation :
1 Cat B
2 Cat C
Traitement courrier
1 Cat B
14 + 1 Cat C

Centre PAO - PHOTO
1 cat B
6 cat C

Centre Atelier de reprographie centrale
1 Chef de centre Cat B
9 Cat C

Service Accueil manifestation
1 Chef de service Cat A

Centre Accueil physique et téléphonique – gestion des salles de réunion
1 Chef de centre Cat C
10 Cat C

Centre Organisateur manifestations
2 Cat B
1 Cat C

Centre Opérationnel
1 Chef de centre Cat B
UPI : 6 Cat C
Sono vidéo : 5 Cat C

Service Magasins mutualisés
1 Chef de service Cat A

Centre Fournitures matériels
1 Chef de centre Cat B
Approvisionnements : 8 cat C

Centre Livraison / Manutentions
1 Chef de centre Cat C
7 cat C

Centre Magasinage
1 Chef de centre Cat C
5 cat C

Centre Habillement
1 Chef de centre Cat B
5 cat C

Service Achats finances - Gestion
1 Chef de service Cat A

Achats :
2 Cat B
1 Cat C

Finances
1 Cat B
2 Cat C

Gestion
1 Cat B
1 Cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Effectif : 264
Cat A: 18
Cat B: 31
Cat C: 215

DIRECTION
Cat A : 1 directeur
Cat A : 1 chargé de mission suivi et évaluation des objectifs
Cat C : 1 assistante de direction

Service Expertise Biodiversité et Génie écologique

Cat A : 1 Chef de service (également directeur adjoint et chef du Centre Génie écologique et démarche qualité)
Cat B : 1 Chargé de projet Animation réseau et expertise

Centre Génie écologique et démarches qualité
1 Cat A
2 Cat B

Centre Trame Verte Sociale
Cat A : 2 (dont un chef de centre)
Cat C : 2

Lycée horticole professionnel Camille Godard

Cat A : 1 Directeur

Centre Vie scolaire
Cat A : 1 chef de centre
Cat C : 4 (dont 1 secrétaire)

Centre Entretien et restauration
Cat C : 4

Centre Enseignement

Cat B : 1 Responsable pédagogique

Cat B : 1 documentaliste

Cat B : 1 Chef de travaux

Equipe enseignants
Cat A : 1
Cat B : 1
Cat C : 1

NB : 21 agents du Ministère sont mis à disposition du Lycée

Service Arbre et foresterie métropolitaine

Cat B : 1 chef de service (également responsable du centre expertise, plantation et information géographique métropolitain)

Centre Expertise, Plantation et Information géographique métropolitain

Plantation :
1 cat B

Expertise arboricole et gestion forestière
Cat A : 1

Inventaires arboricoles et données patrimoniales
Cat B : 1
Cat C : 1

Centre Gestion du patrimoine arboré métropolitain

Cat B : 1 (chef de centre)
Cat B : 1
Cat C : 14 (dont 1 responsable d'équipe)

Service conception aménagement et équipement
Cat A : 1 chef de service

Centre Conception et expertise paysagère
Cat A : 1 (chef de centre)
Cat B : 1
Cat C : 1

Centre Aménagements paysagers
Cat A : 1 (chef de centre également adjoint au chef de service)
Cat A : 1
Cat B : 4

Centre Travaux en régie
Cat A : 1 (chef de centre)
Cat B : 1 (adjoint au chef de centre)
1 cat B

Unité Aménagement des jardins en régie
1 cat B Chef d'unité – 6 Cat C

Unité Terrassements et maintenance des parcelles vertes métropolitaines
1 cat B Chef d'unité – 13 Cat C

Unité infrastructures et équipements des jardins
Cat C : 13 C dont 1 chef d'unité

Service gestion
Cat A : 1 chef de service

Centre de cultures mutualisé
Cat B : 1 (chef de centre)
Unité Fournitures et logistique : 12 cat C (dont 1 chef d'unité)
Unité Magasin spécifique espaces verts et entretien des locaux: 6 cat C (dont 1 chef d'unité)

Centre entretien des matériels spécifiques espaces verts
Cat C : 4 dont un chef de centre

Centre Bastide Maritime
Cat B : 1 chef de centre

Unité Zones Naturelles du Nord
1 cat B Chef d'unité – 18 Cat C

Unité Berges Urbaines – Promenade Corajoud
1 cat B Chef d'unité - 15 Cat C

Unité Bastide – Bordeaux Maritime
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Centre Ouest
Cat B : 1 chef de centre

Unité Caudéran – Saint Augustins
Cat C : 12 C dont 1 chef d'unité

Unité Parc Bordelais
Cat C : 9 C dont 1 chef d'unité

Centre Hypercentre métropolitain
Cat B : 1 chef de centre

Unité Hyper centre métropolitain
1 cat B Chef d'unité – 15 Cat C

Unité Grand-Parc / Chartrons
Cat C : 9 C dont 1 chef d'unité

Unité Jardin Public
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Unité Bordeaux Sud – Nansouty/Saint-Genès
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Service coordination et appui

Cat A : 1 chef de service

Assistant de gestion RH : 2 cat C

Assistant de gestion administrative: 1 cat C

Vie des jardins : 1 cat B

Centre comptabilité et marchés publics
Cat A : 1 chef de centre

Comptabilité
Cat B : 1
Cat C : 2

Marchés publics
Cat B : 1

Centre surveillance des parcs et jardins
Cat C : 1 (chef de centre)
Cat C : 16

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 4
Cat A : 3
Cat B : 0
Cat C : 1

DIRECTION GENERALE

DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE

1 cat A – Directeur Général

1 cat A – Chargé de mission

1 Cat A – Chef de projet

1 cat C – Assistant de direction

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Direction Habitat et Politique de la Ville

Effectif: 51
Cat A : 24
Cat B : 12
Cat C : 15
+ 1A / 1B / 2C: mis à disposition du GIP

DIRECTION
1 A 1 C

Cellule Support
1 B 1 C

Mission Renouvellement Urbain
6 A
1 +1 C

Mission Aides aux publics
2A 1C
1A 1B 2C (mis à disposition du GIP)

Service Stratégies et solidarités urbaines
1A (directeur adjoint)
2C

Service Développement de l'offre
1 A Chef de service
1 C

Service Amélioration durable de l'habitat privé
1A Chef de service
1C

Centre Politique de l' Habitat
1 A
1 B

Centre Politique de la ville
3 A (dont 1 poste à 0.50)

Centre Solidarités
2 A
2 B
1 C

Centre Logement
1 A
1 B
3 C

Centre Qualité urbaine et innovation
2 A

Centre Offre sociale et abordable
5 B
1 C

Centre Programmes locaux d'intervention
3 A
1 B

Centre Aides à l'amélioration
1 B
1C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DU FONCIER

Effectif : 67
Cat A : 18
Cat B : 21
Cat C : 28

DIRECTION

Directeur : 1 Cat A

Cellule Appui Administratif

Assistante de Direction : 1 Cat C
Secrétaires : 3 Cat C

SERVICE ACTION FONCIERE
Chef de Service : 1 Cat A

SERVICE TRANSACTION GESTION

SERVICE STRATEGIE FONCIERE
Chef de service : 1 cat A
(également directeur adjoint)

Coordination/Partenariat : 1 Cat A

Centre Prestations Foncières

Chef de Centre : 1 Cat A
Négociateurs : 2 Cat A

Coordination: 3 Cat B
1 Cat C

Tramway : 2 Cat A

Topométrie : 1 Cat B
6 Cat C

Centre Réserves Foncières

Chef de Centre : 1 Cat A

Préemption
1 Cat A
1 Cat B
6 Cat C

Centre Négociations Foncières

Chef de Centre : 1 Cat A

Négociation :
6 Cat B

Expropriation : 1 Cat B
1 Cat C

Centre Gestion Patrimoniale comptable et budgétaire

Chef de Centre : 1 Cat A

1 Cat A
1 Cat B
1 Cat C

Centre Expertises et Transactions

Chef de Centre : 1 Cat A

2 Cat A

3 +1 (lié au transfert de compétences espaces publics) Cat B

1 Cat C

Centre Etudes Stratégiques

Chef de Centre : 1 Cat A

3 Cat B
2 Cat C

Centre Valorisation du Patrimoine

Chef de centre : 1 cat B
1 Cat C

Moyens Communs

Administratifs : 5 Cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 88
Cat A : 5
Cat B : 11
Cat C : 72

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

DIRECTION
1 cat A – Direction

SERVICE D'APPUI
1 cat A – Chef de service
1 B : contrôleur administratif et financier
3 cat C :
2 gestionnaires administratifs et financiers
1 assistante administrative

SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE
1 cat A – Chef de service
2 + 1 cat B (dont 1 adjoint au chef de service)
2 cat C – Gestionnaires techniques

SERVICE GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE
1 cat A – Chef de service
2 cat B – Chargés de gestion du patrimoine
1 cat C – Gestionnaire technique
1 cat C – Comptable immobilier

SERVICE SECURITE SURETE
1 cat A – Chef de service

Centre Stratégie de gestion
1 cat B – Chef de centre
(Également adjoint au chef de service)
1 cat B gestionnaire mobilier et parkings
1 cat C

Centre Entretien des locaux
1 cat B – Chef de centre
- Suivi des prestataires
  3 cat C
- Entretien en régie
  1 cat C – Responsable
  22 cat C

Centre des Bâtiments métropole
1 cat B – Chef de centre
(également adjoint au chef de service)
1 cat C

Centre Cité municipale
1 cat B – Chef de centre
3 cat C – Agents de surveillance

Unité sécurité incendie hôtel de la métropole
25 cat C

Unité sécurité sites extérieurs
1 cat C – Chef d'unité
2 cat C

Unité Surveillance Hôtel de la métropole
1 cat C – Chef d'unité
5 cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 493
Cat A : 26
Cat B : 63
Cat C : 404

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

DIRECTION

Direction assurée par l'adjoint au DG en charge du pôle territorial de Bordeaux

Direction du développement et de l'aménagement
(17 A, 40 B, 39 C)

Direction de la gestion de l'espace public
(6 A, 19 B, 358 C)

Direction du Pilotage et des ressources
(3 A, 4 B, 7 C)

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

Effectif : 96
Cat A : 17
Cat B : 40
Cat C : 39

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT
1 cat A – Directeur –
1 cat B –

SERVICE DROITS DES SOLS
1 cat A - Chef de service –

Centre instruction
1 cat A – Chef de centre –
1 cat A -
13 + 1 cat B –
8 C –

Centre accueil et pré-instruction
1 cat B – Chef de centre –
1 cat B –
4 cat C –

Centre suivi des AOS et changement d'usage
1 cat A – Chef de centre –
5 cat B –
2 cat C –

SERVICE AMENAGEMENT URBAIN
1 cat A - Chef de service –
5 cat A –
6 cat B –
2 Cat C –

Centre cartographie
1 cat A – Chef de centre –
1 cat B –
1 cat C –

Centre foncier
1 cat A – Chef de centre –
2 cat B –

Centre mobilité
1 cat A – Chef de centre –
1 cat B –

SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE
1 cat A - Chef de service –
1 cat C -

Centre études
1 cat A – Chef de centre –
1 cat B –
11 cat C –

Centre projets
1 cat A – Chef de centre –
7 cat B –
10 cat C –

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 383
Cat A : 6
Cat B : 19
Cat C : 358

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
1 cat A – Directeur –
1 cat C –

SERVICE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC
1 cat A – Chef de service –
2 cat B –
3 cat C –

SERVICE DES MOYENS COMMUNS
1 cat A – Chef de service –
3 cat C –

- **Centre gestion du parc matériel et des magasins**
  1 cat B – Chef de centre –
  8 cat C –
- **Centre incivilités déchets**
  1 cat B – Chef de centre –
  19 cat C –
- **Unité mobiliers urbains**
  1 cat B – Chef d'unité
  19 + 1 cat C

SERVICE BASTIDE – BORDEAUX MARITIME
1 cat A – Chef de service –

- **Centre propreté**
  1 cat B – Chef de centre –
- **Unité quartier 1**
  2 cat C – Responsables –
  11 +7 cat C –
- **Unité quartier 7**
  2 cat C – Responsables
  12 +1 cat C –
- **Centre voirie / espaces verts**
  1 cat B – Chef de centre –
  4 cat C –
- **Unité maintenance**
  1 cat B –
  4 cat C –
- **Unité régie**
  1 cat B –
  23 cat C –

SERVICE CENTRE VILLE
1 cat A – Chef de service –

- **Centre propreté**
  1 cat B – Chef de centre –
  1 cat B -
  5 +13 cat C –
- **Unité quartier 2**
  2 cat C –
  Responsables
  12 cat C –
- **Unité quartier 3**
  2 cat C – Responsables
  19 cat C –
- **Unité quartier 6**
  2 cat C – Responsables
  21 +1 cat C –
- **Unité quartier Après-midi**
  2 cat C – Responsables
  13 cat C –
- **Unité quartier VSDL**
  2 cat C – Responsables
  15 cat C –
- **Unité quartier nuit**
  2 cat C – Responsable s
  18 cat C –

SERVICE OUEST
1 cat A – Chef de service –

- **Centre propreté**
  1 cat B – Chef de centre –
  1 cat C –
- **Unité quartier 8**
  2 cat C – Responsables –
  11 +2 cat C -
- **Unité quartier 5/4**
  2 cat C – Responsables–
  16 +5 cat C –
- **Centre voirie/ espaces verts**
  1 cat B – Chef de centre –
  1 cat B –
  1 cat C –
  - **Unité régie**
    1 cat B
    28 cat C –
  - **Unité maintenance**
    1 cat B –
    6 cat C –
- **Centre voirie/ espaces verts**
  1 cat B – Chef de centre –
  1 cat C –
- **Unité régie**
  1 cat B – Responsable –
  28 cat C –
- **Unité maintenance**
  1 cat B – Responsable –
  6 cat C –

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

Effectif : 14
Cat A : 3
Cat B : 4
Cat C : 7

DIRECTION DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES
1 cat A – Directeur –

SERVICE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1 cat A – Chef de service –
3 cat B –

2 + 1 cat C –

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

1 cat A – Chef de service –

1 cat B – Chargé de pilotage et ressources

4 cat C –

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 245
Cat A: 29
Cat B: 41 *(dont un poste provenant de la DGEP à redéployer au sein du pôle)*
Cat C: 175

DIRECTION

Adjoint au DG en charge du pôle territorial Rive Droite

Secrétaire de direction

Mission Pilotage

Direction du développement et de l'aménagement

(15 A, 22 B, 23 C)

Direction de la gestion de l'espace public

(4 A, 7 B, 133 C)

Direction administrative et financière

(7A, 5B, 12 C)

Direction des ressources humaines

(3 A, 6 B, 7 C)

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 60
Cat A : 15
Cat B : 22
Cat C : 23

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

1 cat A – Directeur

1 cat C – Secrétaire de direction

MISSION ANIMATION ECONOMIQUE

1 cat A – Responsable de mission

2 cat A – Chargés de mission animation économique

SERVICE DROITS DES SOLS

1 cat A - Responsable de service

7 cat B

6 cat C

SERVICE AMENAGEMENT URBAIN

1 cat A - Responsable de service

5 cat A

6 cat B

SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE

1 cat A - Responsable de service

5 cat B

5 cat C

Centre foncier

1 cat A – Responsable de centre

1 cat B

2 cat C (dont une création de poste liée au transfert de compétence espaces publics)

Centre réseaux et paysages

1 cat A – Responsable de centre

2 Cat B

Centre études

1 cat A – Responsable de centre

1 Cat B

9 cat C

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 144
Cat A : 4
Cat B : 7
Cat C : 133

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directeur

SERVICE TERRITORIAL N°1
Cf pages suivantes

SERVICE TERRITORIAL N°2
Cf pages suivantes

SERVICE D'APPUI TECHNICO-ADMINISTRATIF AUX SERVICES TERRITORIAUX

1 Cat A – Responsable de service
Mme CANESTRARO

4 Cat C – Secrétaires comptables
Dont 2 créations plan propreté

1 Cat B – Chargé de projet GMAO

1 Cat C – Contrôleur circuits transports scolaires

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°1

1 cat A – Responsable de service

Centre stratégie de maintenance/support/surveillance

1 cat B – Responsable de centre *(également responsable de l'unité moyens communs)*

Unité surveillance/gestion externalisation

1 cat B – Responsable d'unité

5 cat C – Surveillants de travaux
Dont 1 création plan propreté

Unité moyens communs

1 Cat C – Magasinier

1 Cat C – Aide magasinier

1 Cat C – Agent d'entretien

1 Cat C – Agent fonctionnel

Centre exploitation / régie

1 cat B – Responsable de centre *(également responsable de l'unité voirie)*

Unité logistique

1 Cat C – Responsable d'unité

3 Cat C – Agents de manutention

Unité propreté

1 Cat C – Responsable d'unité

13 Cat C – Agents de propreté
Dont 2 créations plan propreté

Unité espaces verts

1 Cat C – Responsable d'unité

5 Cat C – Jardiniers

Unité transport de proximité

1 Cat C – Responsable d'unité

2 Cat C – Agents de conduite

Unité voirie

2 Cat C - Agents sectoriels

19 Cat C – Agents de voirie

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°2

1 Cat A – Responsable de service

Centre stratégie de maintenance/support/surveillance

1 cat B – Responsable de centre *(également responsable de l'unité moyens communs)*

Unité surveillance/gestion externalisation

1 cat B – Responsable d'unité

5 cat C – Surveillants de travaux
Dont 1 création plan propreté

3 Cat C – ASDP

Unité moyens communs

1 Cat C – Magasinier

2 Cat C – Aides magasinier

1 Cat C – Agent fonctionnel

2 Cat C – Agents d'entretien

Centre exploitation / régie

1 cat B – Responsable de centre *(également responsable de l'unité voirie)*

Unité voirie

2 Cat C - Agents sectoriels

15 Cat C – Agents de voirie

Unité espaces verts

1 Cat C – Responsable d'unité

19 Cat C – Jardiniers
Dont 3 créations liées au contrat d'engagement

Unité propreté

1 Cat C – Responsable d'unité

19 Cat C – Agents de propreté
Dont 4 créations liées au contrat engagement et 2 créations liées au plan propreté

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 24
Cat A : 7
Cat B : 5
Cat C : 12

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

1 cat A – Directeur

SERVICE FINANCES

1 cat A – Responsable de service
(également responsable du centre administration fonctionnelle SI finance et commande publique)

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

1 cat A – Responsable de service

Centre programmation et budget

1 cat B – Responsable de centre

1 cat C

Centre gestion de projet

1 cat B – Responsable de centre

3 cat C

Centre administration fonctionnelle SI finance et Commande publique

2 Cat A - Administrateurs du SI

Centre exécution budgétaire

1 cat B – Responsable de centre

5 cat C

Centre sécurisation et suivi commande publique

1 cat A – Responsable de centre

2 cat C

Centre commande publique

1 cat A – Responsable de centre

2 cat B

1 cat C

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

Effectif : 16
Cat A : 3
Cat B : 6
Cat C : 7

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 cat A – Directeur
1 cat C

SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET STATUTAIRE

1 cat A – Responsable de service

2 cat B

4 cat C

SERVICE FORMATION, RECRUTEMENT, INSERTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

1 cat A – Responsable de service

4 Cat B – Préventeurs

2 cat C

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 320
Cat A : 34
Cat B : 49
Cat C : 237

DIRECTION

Direction assurée par l'adjoint au DG en charge du pôle territorial Sud

Mission Pilotage

Assurée par le responsable du service administratif et commande publique.

1 car C – Assistant mission pilotage -

Direction du développement et de l'aménagement

(17 A, 19 B, 26 C)

Direction de la gestion de l'espace public

(5 A, 19 B, 177 C)

Direction administrative et financière

(7 A, 6 B, 20 C)

Direction des ressources humaines

(5 A, 5 B, 13 C)

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 62
Cat A : 17
Cat B : 19
Cat C : 26

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

1 cat A – Directeur

1 cat A – Coordinateur nature et paysage

MISSION ANIMATION ECONOMIQUE

1 cat A – Animateur économique

SERVICE DROITS DES SOLS

1 cat A - Chef de service

5 cat B

7 cat C

SERVICE AMENAGEMENT URBAIN

1 cat A - Chef de service

7 cat A dont une création de poste (OIM)

5 cat B

SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE

1 cat A - Chef de service

SERVICE FONCIER

1 Cat A – Chef de service (Transformation de B en A)

2 cat B

3 cat C dont 1 création de poste liée au transfert de compétences espaces publics

Centre réseaux et paysages

1 cat A – Chef de centre

3 cat B

1 Cat C – Surveillant de travaux (Transfert poste de la DGEP)

Centre travaux

1 cat A – Chef de centre – (Transformation de B en A)

3 Cat B – Chargés de travaux

5 Cat C – Surveillants

Centre études

1 cat A – Chef de centre

1 cat B – Chargé d'études

10 cat C – Projeteurs

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme
*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

Effectif : 201
Cat A : 5
Cat B : 19
Cat C : 177*

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directeur

SERVICE TERRITORIAL N°3

1 Cat A – Chef de service

Centre voirie n°3

1 cat B – Chef de centre

Unité maintenance

1 cat B – Chef d'unité

4 cat C

Unité régie

1 cat B – Chef d'unité

24 cat C

Centre espaces verts / propreté n°3

1 cat B – Chef de centre

Unité espaces verts

1 cat B – Chef d'unité – (également adjoint au chef de centre)

20 cat C

Unité propreté

1 cat C – Chef d'unité

9 cat C

3 Cat C – Agents de propreté gestion des dépôts sauvages créations plan propreté

1 Cat C – Agent de surveillance
Création plan propreté

Centre coordination / éclairage public

1 cat B – Chef de centre

Eclairage public / Mobilier urbain / Transports scolaires

1cat B

Accueil / Proximité Administration

4 cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme
*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°4
1 Cat A – Chef de service

Centre voirie /Equipements n°4

1 Cat A – Chef de centre

Maintenance
1 Cat B - Responsable maintenance

2 Cat C

Eclairage / mobilier urbain
1 Cat B - Responsable Eclairage / mobilier urbain

1 Cat C (AM)

4 Cat C

Unité régie
1 Cat B – Responsable régie

20 Cat C

Centre propreté n°4

1 Cat B – Chef de centre

Propreté spécialisée
1 Cat C – AM Responsable propreté spécialisée

5 Cat C

Propreté générale
1 Cat B – Responsable propreté générale

10 Cat C

Gestion des déchets
1 Cat C – AM – Responsable gestion des déchets

2 Cat C

Gestion des dépôts sauvages
3 Cat C – Agents de propreté
Créations plan propreté

Cellule Administrative et financière

1 Cat B – Responsable de cellule

4 Cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme
*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

SERVICE TERRITORIAL N°4

Centre espaces verts / parcs et jardins n°4

1 Cat A – Chef de centre

Secteur urbain
1 Cat B – Responsable secteur urbain

13 Cat C

Secteur périphérique
1 Cat B - Responsable secteur périphérique

13 Cat C

Patrimoine arboré et forestier
1 Cat B – Responsable patrimoine arboré et forestier

3 Cat C

Prestations transversales
1 Cat B - Responsable prestations transversales

7 Cat C

Centre logistique

1 Cat B - Chef de centre

Magasin

1 Cat C (AM)– Responsable magasin

2 Cat C

6 Cat C

Matériel et appui

1 Cat C – Responsable matériel et appui (AM)

2 Cat C

2 Cat C

*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°4

Centre Coordination proximité

1 Cat B - Chef de centre

Relation à l'usager
2 Cat C

Autorisations / surveillance
4 Cat C - dont 1 création plan propreté

Coordination / Programmation
1 Cat C (AM)

Transports scolaires
1 Cat C (AM)

*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

POLE TERRITORIAL SUD

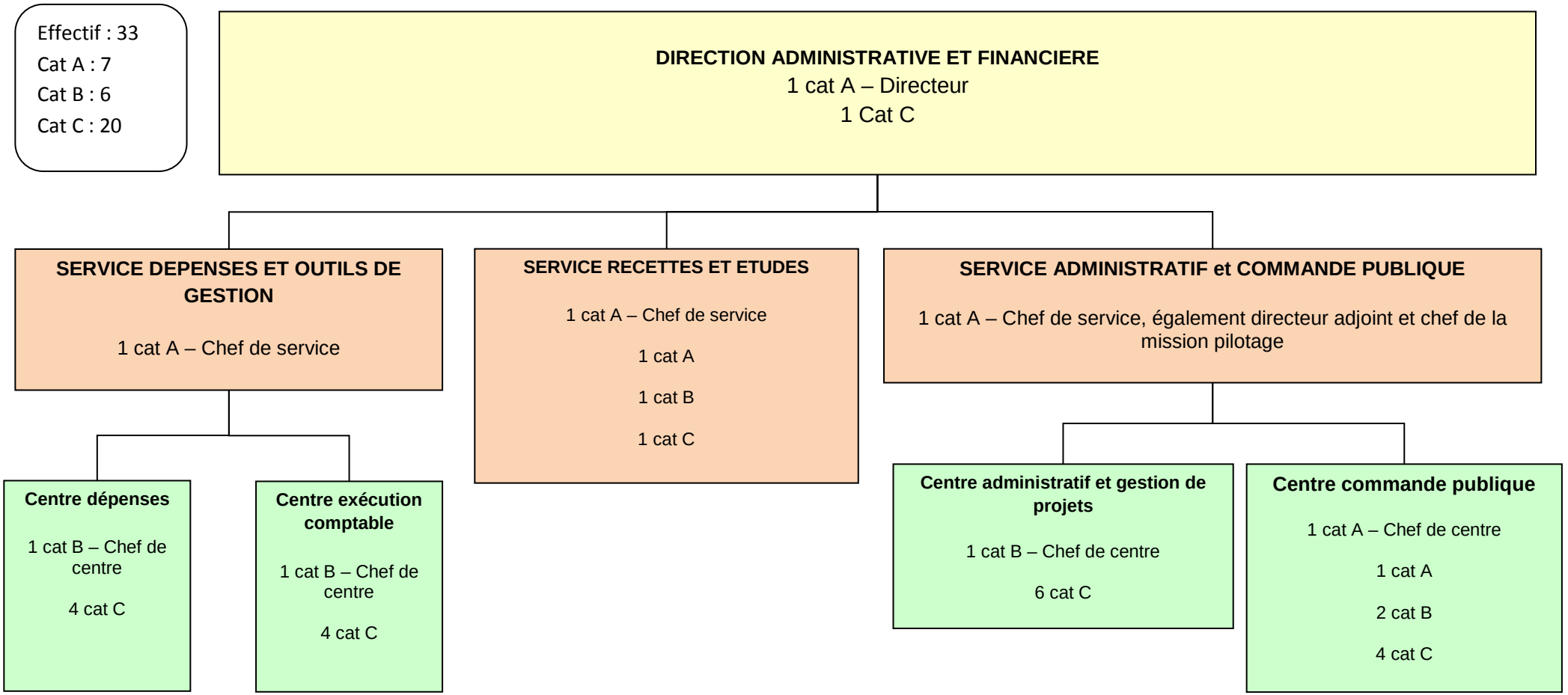

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 23
Cat A: 5
Cat B: 5
Cat C : 13

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 cat A – Directeur

1 cat A – Directeur adjoint

SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET STATUTAIRE

1 cat A – Chef de service

2 cat B

7 cat C

SERVICE SANTE ET QUALITE DE VIE

1 cat A – Chef de service

1 PV Cat B – Administrateur gestion des temps / formation / infocentre

2 cat B

1 cat C

SERVICE RECRUTEMENT ET FORMATION

1 cat A – Chef de service

5 cat C

*Suppression d'un poste de cat C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite

Effectif : 555
Cat A : 47
Cat B : 90
Cat C : 418

POLE TERRITORIAL OUEST

DIRECTION

Direction assurée par l'adjoint au DG en charge du pôle territorial Ouest

1 Cat A – Directeur de la mission configuration de la DGEP

Mission Pilotage

1 cat A – Responsable de mission

1 cat B – Chargé de communication

1 cat B – Chargé des contrats d'engagement/ Rh

Centre Gestion de l'usager et appui administratif

1 cat A – Responsable de centre

1 Cat A – Adjoint au responsable de centre

1 cat B – Archiviste

6 cat C – Assistants administratifs

Direction du développement et de l'aménagement

(22 A, 35 B, 53 C)

Direction de la gestion de l'espace public

(4 A, 24 B, 308 C)

Direction administrative et financière

(6 A, 14 B, 23 C)

Direction des ressources humaines

(11 A, 14 B, 28 C)

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 110
Cat A : 22
Cat B : 35
Cat C : 53

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

1 cat A – Directeur
4 cat C – Assistants administratifs
1 cat A – Coordinateur nature et paysages

MISSION ANIMATION ECONOMIQUE

1 cat A – Chargé de mission développement économique

SERVICE FONCIER

1 cat A – Responsable de service

5 cat B – Instructeurs fonciers

1 cat C – Coordinateur foncier et urbanisme

2 Cat C – Assistants foncier

2 Cat C – Projeteurs

1 Cat C – création liée au transfert de compétence espaces publics dédiés

SERVICE DROITS DES SOLS

1 cat A - Responsable de service

Centre instruction 1

1 cat A – Responsable de centre

5 cat B – Instructeurs AOS

7 cat C – Assistants

Centre instruction 2

1 cat B – Responsable de centre

1 cat B – Instructeur AOS

4 cat C –Instructeurs AOS

Centre instruction 3

1 cat C – Responsable de centre

5 cat C – Instructeurs AOS

Centre contrôle

1 cat B– Responsable de centre

1 cat B – Chargé de contrôle

1 cat C – Chargé de contrôle

SERVICE AMENAGEMENT URBAIN

1 cat A - Responsable de service

8 cat A – Chefs de projet développement local

2 Cat A – Chefs de projets aménagement espaces publics et VRD (OIM)
(Créations de postes)

6 cat B – Chargés d'opérations

1 Cat C – Cartographe

Centre mobilité

1 cat A – Responsable de centre

1 cat B

SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE

1 cat A - Responsable de service

Centre projet

1 cat A – Responsable de centre

8 cat B – Chargés de projet

8 cat C – Surveillants de travaux

Centre études

1 cat A –Responsable de centre –

1 Cat B – Chargé d'études

12 cat C – Projeteurs

Centre réseaux et paysages

1 cat A – Responsable de centre

5 cat B – Techniciens

1 cat C - Responsable maintenance éclairage public

1 Cat C -Responsable éclairage public

2 cat C – Surveillants éclairage public

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

Effectif : 336
Cat A : 4
Cat B : 24
Cat C : 308

POLE TERRITORIAL OUEST

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
1 cat A – Directeur
1 cat B – Coordinateur finances et marchés publics
1 Cat C – Assistant de direction
1 Cat C – dépôts sauvages / 3 Cat C – Projeteurs maintenance
4 Cat C – Magasin

SERVICE TERRITORIAL N°5
1 cat A – Responsable de service

Centre occupation du domaine public
1 cat B – Responsable de centre
1 cat B – Technicien mobilité
2 cat C – Agents de gestion espace public

Centre espaces verts
1 cat B – Responsable de centre
3 cat B
5 Cat C - Ferme découverte
61 cat C

Centre propreté
1 cat B – Responsable de centre
1 cat B – Responsable équipe propreté / adjoint au responsable de centre
30 cat C dont 2 créations de postes liées au plan propreté

Centre administratif
2 cat B – Responsables programme et SIG/ Ecologie urbaine
3 cat C – Agents administratifs (accueil/secrétariat/budget)

Centre voirie
1 cat B – Responsable de centre
1 cat C – Secrétaire comptable

Unité maintenance
1 cat B – Responsable d'unité
5 cat C

Unité régie
1 cat B – Responsable d'unité
23 cat C dont 1 création de poste liée au plan propreté

SERVICE TERRITORIAL N°6
1 cat A – Responsable de service

Centre espaces verts / propreté
1 cat B - Responsable de centre
18 cat C
dont 3 créations liées au plan propreté

Centre voirie
1 cat C – Assistant

Unité maintenance
1 cat B – Responsable d'unité
3 Cat C - Surveillants de travaux
1 Cat C -Responsable de la gestion opérationnelle de l'espace public
3 Cat C - ASDP
dont 1 création de poste liée au plan propreté

Unité régie
1 cat B – Responsable d'unité
28 cat C dont 1 création liée au transfert de compétences espaces publics dédiés à un mode de déplacement

SERVICE TERRITORIAL N°7
1 cat A – Responsable de service

Gestion opérationnelle du domaine public
1 cat B – Chargé de la gestion opérationnelle du domaine public
3 Cat C

Pilotage finances/Rh
4 Cat C

Centre espaces verts
1 cat B - Responsable de centre
1 cat B - Adjoint au responsable de centre
51 cat C

Centre propreté
1 cat B - Responsable de centre
33 cat C dont 2 créations liées au plan propreté

Centre voirie
1 cat B – Responsable de centre

Unité maintenance
1 cat B – Responsable d'unité
5 cat C
Surveillants de travaux ASDP
dont 1 création plan propreté

Unité régie
1 cat B – Responsable d'unité
19 cat C

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 43
Cat A : 6
Cat B : 14
Cat C : 23

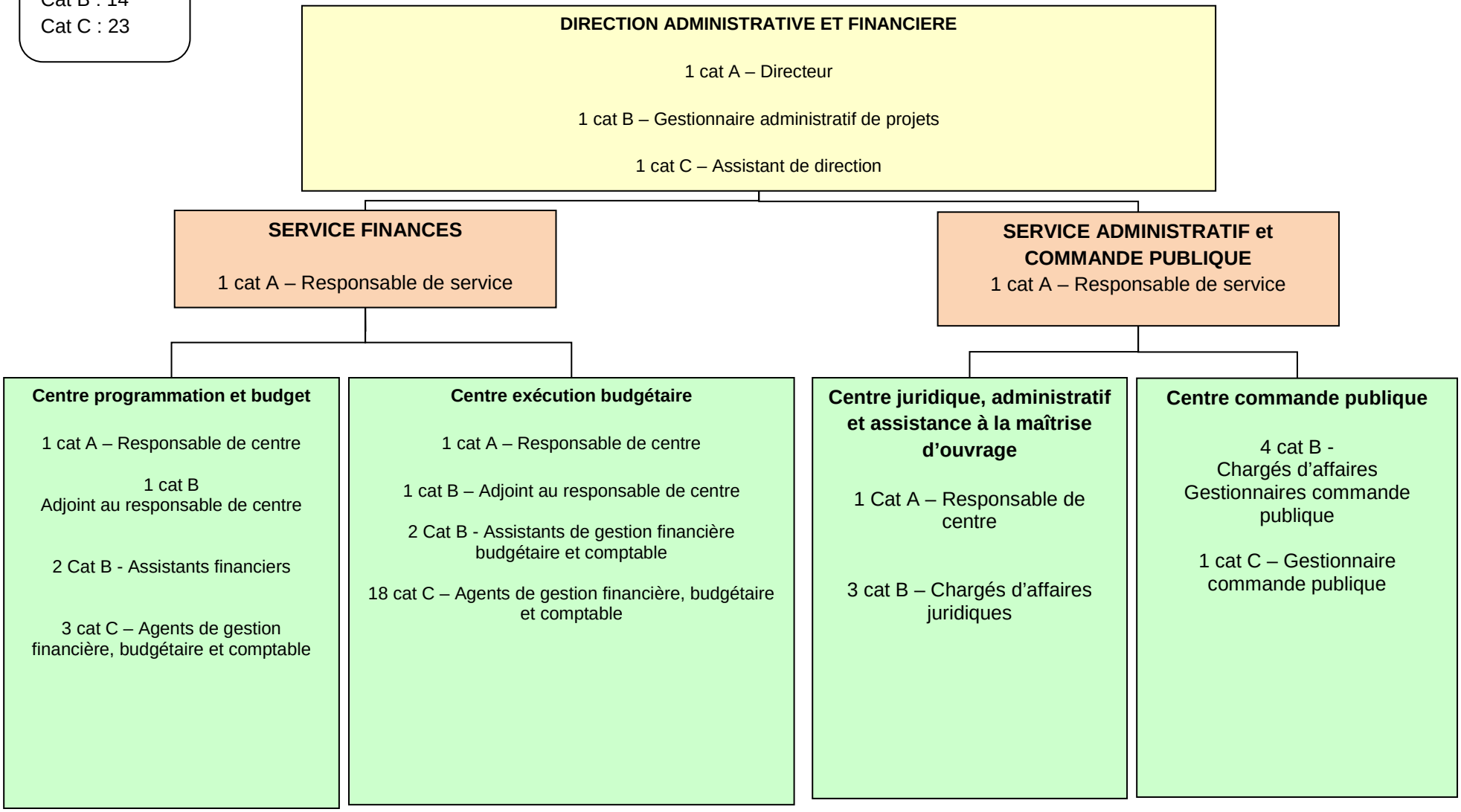

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

POLE TERRITORIAL OUEST

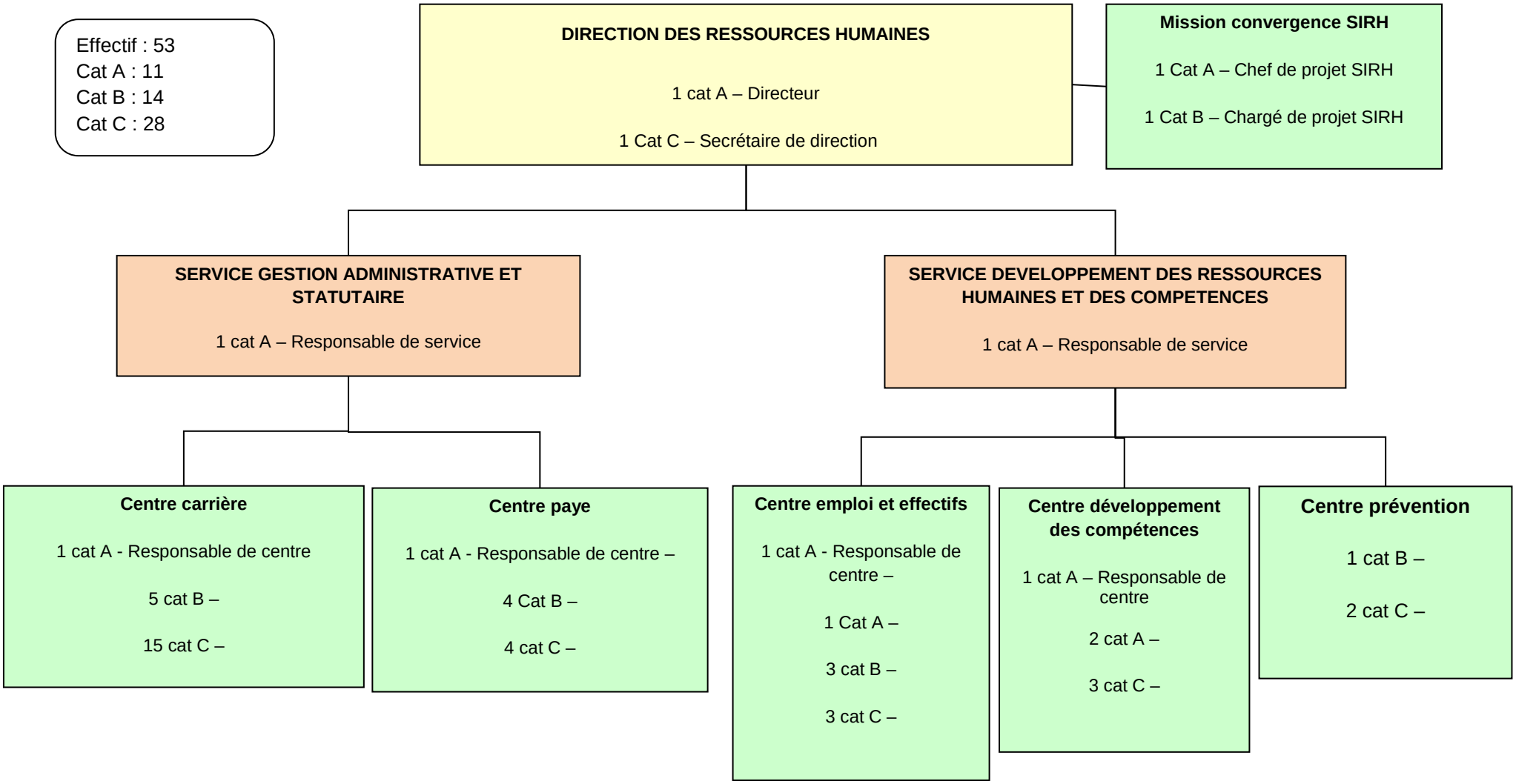

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Effectif : 264
Cat A: 18
Cat B: 31
Cat C: 215

DIRECTION
Cat A : 1 directeur
Cat A : 1 chargé de mission suivi et évaluation des objectifs
Cat C : 1 assistante de direction

Service Expertise Biodiversité et Génie écologique

Cat A : 1 Chef de service (également directeur adjoint et chef du Centre Génie écologique et démarche qualité)
Cat B : 1 Chargé de projet Animation réseau et expertise

Centre Génie écologique et démarches qualité
1 Cat A
2 Cat B

Centre Trame Verte Sociale
Cat A : 2 (dont un chef de centre)
Cat C : 2

Lycée horticole professionnel Camille Godard

Cat A : 1 Directeur

Centre Vie scolaire
Cat A : 1 chef de centre
Cat C : 4 (dont 1 secrétaire)

Centre Entretien et restauration
Cat C : 4

Centre Enseignement

Cat B : 1 Responsable pédagogique

Cat B : 1 documentaliste

Cat B : 1 Chef de travaux

Equipe enseignants
Cat A : 1
Cat B : 1
Cat C : 1

NB : 21 agents du Ministère sont mis à disposition du Lycée

Service Arbre et foresterie métropolitaine

Cat B : 1 chef de service (également responsable du centre expertise, plantation et information géographique métropolitain)

Centre Expertise, Plantation et Information géographique métropolitain

Plantation :
1 cat B

Expertise arboricole et gestion forestière
Cat A : 1

Inventaires arboricoles et données patrimoniales
Cat B : 1
Cat C : 1

Centre Gestion du patrimoine arboré métropolitain

Cat B : 1 (chef de centre)
Cat B : 1
Cat C : 14 (dont 1 responsable d'équipe)

Service conception aménagement et équipement
Cat A : 1 chef de service

Centre Conception et expertise paysagère
Cat A : 1 (chef de centre)
Cat B : 1
Cat C : 1

Centre Aménagements paysagers
Cat A : 1 (chef de centre également adjoint au chef de service)
Cat A : 1
Cat B : 4

Centre Travaux en régie
Cat A : 1 (chef de centre)
Cat B : 1 (adjoint au chef de centre)
1 cat B

Unité Aménagement des jardins en régie
1 cat B Chef d'unité – 6 Cat C

Unité Terrassements et maintenance des parcelles vertes métropolitaines
1 cat B Chef d'unité – 13 Cat C

Unité infrastructures et équipements des jardins
Cat C : 13 C dont 1 chef d'unité

Service gestion
Cat A : 1 chef de service

Centre de cultures mutualisé
Cat B : 1 (chef de centre)
Unité Fournitures et logistique : 12 cat C (dont 1 chef d'unité)
Unité Magasin spécifique espaces verts et entretien des locaux: 6 cat C (dont 1 chef d'unité)

Centre entretien des matériels spécifiques espaces verts
Cat C : 4 dont un chef de centre

Centre Bastide Maritime
Cat B : 1 chef de centre

Unité Zones Naturelles du Nord
1 cat B Chef d'unité – 18 Cat C

Unité Berges Urbaines – Promenade Corajoud
1 cat B Chef d'unité - 15 Cat C

Unité Bastide – Bordeaux Maritime
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Centre Ouest
Cat B : 1 chef de centre

Unité Caudéran – Saint Augustins
Cat C : 12 C dont 1 chef d'unité

Unité Parc Bordelais
Cat C : 9 C dont 1 chef d'unité

Centre Hypercentre métropolitain
Cat B : 1 chef de centre

Unité Hyper centre métropolitain
1 cat B Chef d'unité – 15 Cat C

Unité Grand-Parc / Chartrons
Cat C : 9 C dont 1 chef d'unité

Unité Jardin Public
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Unité Bordeaux Sud – Nansouty/Saint-Genès
Cat C : 11 C dont 1 chef d'unité

Service coordination et appui

Cat A : 1 chef de service

Assistant de gestion RH : 2 cat C

Assistant de gestion administrative: 1 cat C

Vie des jardins : 1 cat B

Centre comptabilité et marchés publics
Cat A : 1 chef de centre

Comptabilité
Cat B : 1
Cat C : 2

Marchés publics
Cat B : 1

Centre surveillance des parcs et jardins
Cat C : 1 (chef de centre)
Cat C : 16

Comité technique du 8 mars 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 AVRIL 2018

RECAPITULATIF DES CREATIONS DE POSTES

		Financement budget principal	Recettes extérieures	Observations
DG Mobilité	Direction de la DG	1 cat A - Chef de projet DSP		Suppression de 4 postes de catégorie C et d'un poste de catégorie B à venir
	Direction des infrastructures et des déplacements	1 cat A - Adjoint au service Ouvrages d'art		
DG Valorisation du territoire	Direction de la DG	1 cat A - Chef de projet		
	Direction de l'habitat	1 cat C - Animateur maison des initiatives		
	Direction du Foncier	1 cat B - Chargé de projet	Financement dans le cadre du transfert de compétence "Espaces publics dédiés à un mode de déplacement"	
DG des Territoires	Pôles territoriaux de Bordeaux, Ouest, sud et Rive droite	1 cat B - 28 C		Plan propreté
	Pôles territoriaux Ouest, sud et Rive droite	4 cat C	Financement dans le cadre du transfert de compétence "Espaces publics dédiés à un	
	Pôles territoriaux Ouest et sud	3 cat A - Chefs de projet OIM		
	Pôle territorial Rive droite	7 cat C	Financement via l'AC	En compensation de contrats particuliers (CUI/CAE)